

2021 / 2022

10^{ème} ÉDITION

LBP AM & TFSA

NOTRE ENGAGEMENT POUR UNE TRANSITION JUSTE



ASSET
MANAGEMENT



TOCQUEVILLE
Finance

Rapport portant sur la mise en œuvre de l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, par La Banque Postale Asset Management et sa filiale Tocqueville Finance pour la période de juin 2020 à décembre 2021.

ÉDITO

Sécheresses, canicules, inondations ont fait la une de l'actualité internationale du premier semestre 2022. La guerre en Ukraine a aussi cruellement pointé la fragilité des chaînes d'approvisionnement en biens fondamentaux : les matières premières, base de notre alimentation, et l'énergie.

En parallèle, l'effondrement de la biodiversité intégrait le top 5 des principales menaces pour l'humanité dans les dix ans à venir, établi par le Forum économique mondial. Selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, près d'un million d'espèces vivantes risque l'extinction, une perte majeure qui remet aussi en cause nos modèles économiques.

Le groupe LBP AM s'est résolument engagé pour apporter sa contribution à la transition juste vers un monde plus durable et inclusif.

C'est tout le sens que nous donnions dès 2018 à notre stratégie « 100% ISR ». Désormais, près de 100% des fonds ouverts éligibles au label ISR public français de LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance sont labellisés, soit au 31/12/2021, 111 fonds (31 mds d'euros) et 70% (42 mds d'euros) de nos encours totaux en investissements responsables.

Pour nous, cette labellisation ISR est un socle fondamental, ayant permis d'intégrer les grands enjeux sociétaux dans les processus d'investissement, mais n'est pas une fin en soi. En 2021, nous avons mis l'accent sur l'impact effectif, pour la société, de nos solutions ISR. Nous avons



Emmanuelle Mourey
Présidente
du Directoire de
La Banque Postale
Asset Management



Vincent Cornet
Directeur général
de Tocqueville Finance

« Les problématiques de soutenabilité se rappellent à nous de manière de plus en plus régulière et systématique. Nous devons, collectivement, apporter des réponses concrètes, transformantes et à échelle »

ainsi lancé notre première stratégie de fonds de dette infrastructure à impact climatique, permettant de piloter de façon objective et transparente la contribution des projets financés aux objectifs de l'Accord de Paris.

En 2022, nous avons fixé quatre principaux objectifs.

1. Faire de l'impact une marque de fabrique de notre expertise actifs réels et privés ;
2. Présenter le détail de notre ambition de trajectoire « Net Zéro », incluant notre politique pétrole et gaz ;
3. Développer nos analyses sur les axes Ressources et Territoires en lien avec les problématiques de transition énergétique ;
4. Enfin, amplifier notre politique d'engagement auprès des émetteurs.

Notre approche s'inscrit dans un but de transparence et d'amélioration continue.

Nous présentons aujourd'hui un rapport ISR qui répond à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, mais aussi qui permet de comprendre nos politiques et pratiques d'investissement. Vous y retrouverez tous les éléments de notre démarche d'investisseur responsable, puis nos actions en la matière. Une troisième partie est consacrée plus particulièrement à notre traitement des enjeux environnementaux. Vous pourrez enfin retrouver un glossaire et nos publications pour vous tenir informés de nos actions et stratégies.

Bonne lecture !

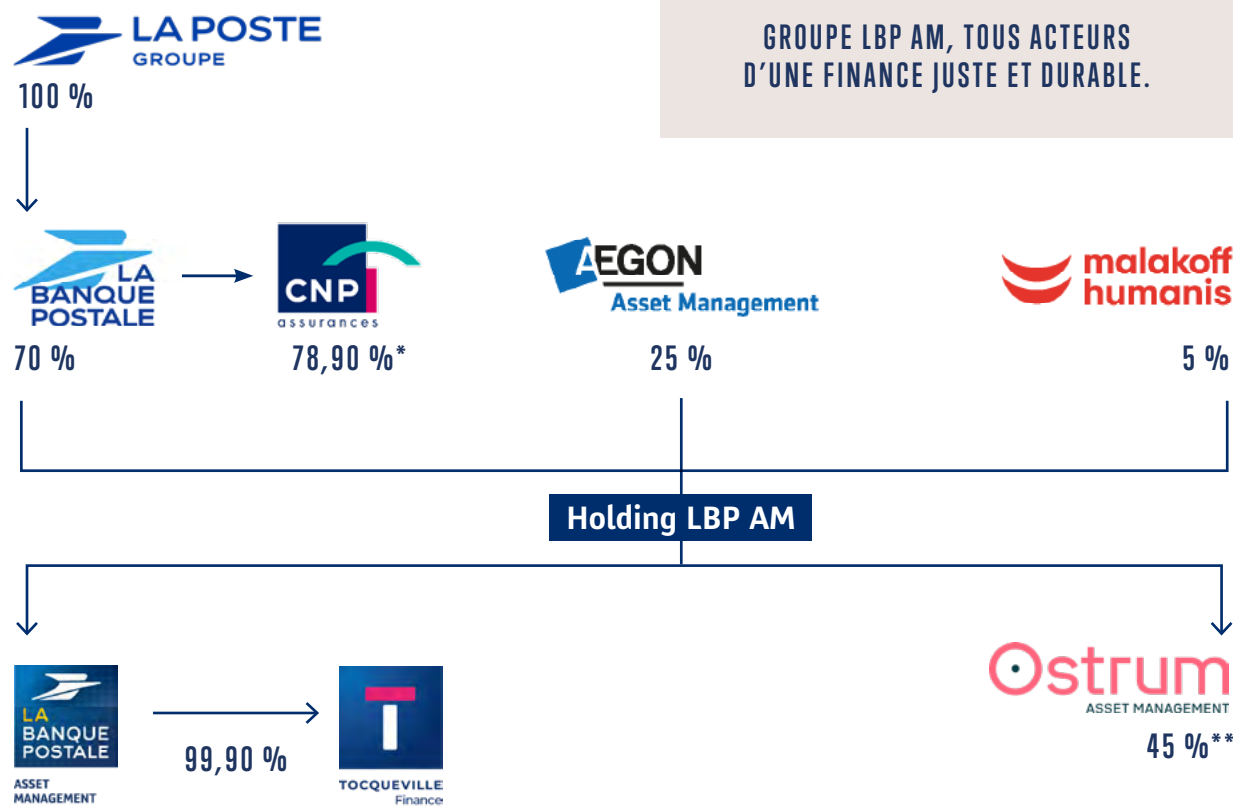
PRÉSENTATION DU GROUPE LBP AM

Gérant de conviction multi-spécialiste et pionnier de l'ISR, le groupe LBP AM est organisé autour de quatre pôles d'investissements :

- Actions par sa filiale Tocqueville Finance
- Actifs réels & privés (avec un focus dette)
- Multi-actifs & performance absolue
- Solutions quantitatives

À ses clients investisseurs institutionnels, assureurs, mutuelles, grandes entreprises et distributeurs externes, il présente une offre en fonds ouverts, fonds dédiés et mandats.

Le groupe LBP AM est aujourd'hui détenu à hauteur de 70 % par La Banque Postale, 25 % par Aegon Asset Management et 5 % par Malakoff Humanis. Au 31 décembre 2021, les encours consolidés de LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance s'élèvent à 60 milliards d'euros d'actifs gérés et distribués (périmètre LBP AM et TFSA).



* LBP prévoit de déposer au 1er semestre 2022 auprès de l'AMF une offre publique d'achat simplifiée sur les 21,1 % du capital de CNP Assurances, passant le taux à 97,79%.

** Le 28 octobre 2021, annonce d'un projet d'acquisition par Natixis IM des 45 % du capital d'Ostrum AM détenus par LBP.

NOS 4 PÔLES D'INVESTISSEMENT



Le groupe LBP AM : **près de 100% d'encours labellisés* ISR**

ACTIONS TOCQUEVILLE FINANCE

- Croissance
- Thématiques & Thématiques Durables
- Small & Mid Caps
- Value



ACTIFS RÉELS & PRIVÉS

- Dette privée Infrastructure
- Dette privée Immobilier
- Dette privée Corporate
- Dutch mortgage Aegon AM



MULTI-ACTIFS & PERFORMANCE ABSOLUE

- Obligations convertibles
- Performance absolue taux & multi-actifs
- Allocation dynamique
- Diversifié optimisé sous Contraintes
- Actions Internationales

SOLUTIONS QUANTITATIVES

- Smart beta
- Gestion structurée

Ce rapport présente la politique d'investissement responsable de La Banque Postale Asset Management et de Tocqueville Finance, ses évolutions, son pilotage et sa mise en œuvre, selon les exigences de transparence définies par la loi énergie climat française. La section 4.4 fournit une vision synthétique du lien entre le contenu de ce bilan et les critères d'application de l'article 29-LEC, ainsi que des recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures.

* Dans le cadre des expertises et fonds labellisables

NOS FAITS MARQUANTS 2021

1

Le groupe LBP AM innove pour la

TRANSITION JUSTE

Le groupe LBP AM est membre fondateur de la première coalition mondiale d'engagement autour de la **transition juste**, lancée par Finance for Tomorrow

Lancement d'une **stratégie de dette infrastructure à impact climatique** qui permet de piloter de façon objective et transparente la contribution des projets financés aux objectifs des Accords de Paris

2

Le groupe LBP AM continue à allier performances

FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

Cinq fonds 5 étoiles et 5 globes Morningstar

Trois fonds de nouveau dans le top 5 des **fonds récompensés par Climetrics pour leur performance climatique** : Federis ISR Actions US, LBP AM ISR Actions Amérique, Federis ISR Euro

3

Le groupe LBP AM contribue à la généralisation de

STANDARDS exigeants en faveur de l'environnement

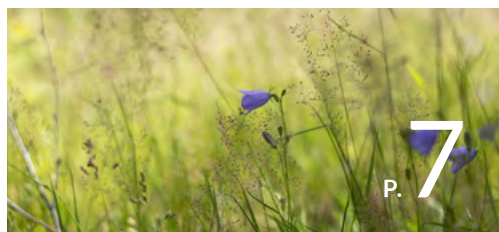
Le groupe LBP AM rejoint la **Net Zero Asset Manager Initiative** pour définir un objectif de décarbonation transversal de ses portefeuilles

Le groupe LBP AM rejoint la **Glasgow Financial Alliance for Net Zero** afin de contribuer à la standardisation des plans de transition

Préparation de l'entrée en vigueur de la **règlementation européenne en matière de transparence et distribution relatives à la finance durable**

SOMMAIRE

Edito	2
Présentation du groupe LBP AM	3
Nos faits marquants 2021	5



1. NOS DÉMARCHES D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

1.1. Notre politique d'investisseur responsable	8
1.2. Notre gouvernance d'entreprise, pensée pour l'investissement responsable	10
1.3. Notre responsabilité au quotidien	12



2. NOS ACTIONS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

2.1. Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse	25
2.2. Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion	35
2.3. Dialogue et engagement avec les entreprises	43
2.4. Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques	49



3. FOCUS ENVIRONNEMENT

3.1. Notre politique climat	54
3.2. Notre stratégie biodiversité	68



4. TOUT COMPRENDRE À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ LBP AM ET TFSA

4.1. Clés de lecture : le lexique de l'ISR	72
4.2. Cartographie des indicateurs	73
4.3. Pour en savoir plus et se tenir informé de l'actualité responsable du groupe LBP AM	76
4.4. Annexes	77

CHAPITRE 1

NOS DÉMARCHES D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

LBP AM et Tocqueville Finance mettent la notion de Responsabilité au cœur de leur stratégie.

Depuis l'annonce de notre objectif 100% ISR en 2018, nous avons ainsi décliné notre ambition dans notre gouvernance, nos outils, nos produits, nos expertises, pour concevoir une entreprise entièrement tournée vers l'ISR.

Dans ce chapitre, nous allons ainsi vous présenter en détails notre politique d'investissement responsable, mais aussi comment nous avons mis l'ISR au centre de notre gouvernance d'entreprise et du quotidien de tous nos collaborateurs.

1. 1. Notre politique d'investissement responsable

1. 1. 1. Le fondement de notre approche, le 100% ISR

Permettre à tous d'être acteurs

C'est l'ambition du groupe LBP AM, gérant de l'épargne des Français via le réseau de La Banque Postale et accompagnant ses clients distributeurs et institutionnels dans leur démarche d'investissement responsable.

Après un engagement pionnier dans l'ISR dès les années 90 avec des premiers fonds éthiques et dans les années 2000 avec des premiers fonds thématiques, le groupe LBP AM a fait en 2018 le choix stratégique d'obtenir le label ISR public français pour tous ses fonds ouverts éligibles, afin :

- De garantir un engagement de sélectivité et de transparence à ses clients,
- Mais aussi d'intégrer l'ISR à tous ses processus de gestion et au travers de toutes ses équipes.

Une exigence de qualité

Ce cadre définit des principes engageants pour la société de gestion :

- Seuils quantitatifs de sélectivité,
- Obligations de transparence sur ses pratiques,
- Reporting sur ses résultats, en particulier pour la 2nde version du label.

Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un organisme indépendant, accrédité par le label.

🔗 Pour en savoir plus : [le Label ISR](#)

Un vecteur de transformation vers une finance plus durable

Le projet de labellisation ISR des fonds ouverts a mobilisé l'ensemble des collaborateurs de LBP AM et de TFSA sur plus de deux ans pour transformer l'organisation, depuis la déclinaison du processus de gestion du label sur toutes les classes d'actifs, l'adaptation du modèle d'analyse ISR quantitative, la formation des analystes, l'évolution des outils de gestion, de suivi des risques et des bases de données, jusqu'à l'évolution des produits.

Cet engagement a été atteint dès la fin de l'année 2020. le groupe LBP AM est aujourd'hui la seule société de gestion française diversifiée et de taille significative à avoir réussi la certification ISR par un tiers indépendant de sa gamme de produits ouverts, dans sa variété*. Avec 111 fonds labellisés ISR, elle propose ainsi le plus grand nombre de fonds bénéficiant du label ISR français.

Un socle robuste pour des offres adaptées à la diversité des besoins

Ces processus ISR intégrés, outils ISR, bases de données et expertises, sont enrichis et flexibilisés au fil des ans pour permettre à LBP AM et TFSA de proposer systématiquement, pour les mandats et les fonds dédiés, leur savoir-faire ISR de manière adaptée aux besoins exprimés par leurs clients. LBP AM et TFSA développent des solutions ISR au cas par cas pour répondre à leurs demandes spécifiques.



111

FONDS LABELLISÉS ISR
LE PLUS GRAND NOMBRE
DE FONDS BÉNÉFICIAIRE
DU LABEL ISR FRANÇAIS.

* Les fonds ouverts éligibles ne bénéficiant pas à date du label ISR représentent moins de 5% des encours de LBP AM et TFSA.

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, PORTEUR DE SENS



L'approche ISR du groupe LBP AM basée sur les quatre piliers GREaT se prolonge par un engagement auprès des entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dans ces quatre thèmes.

1. 1. 2. Notre cadre d'analyse, la méthodologie GREaT

L'analyse ISR du groupe LBP AM vise à évaluer les entreprises et projets sous deux dimensions : la responsabilité de leurs pratiques, et la durabilité de leur modèle d'affaires. L'objectif : identifier les entreprises qui ont une gestion responsable et qui proposent une offre de produits ou service contribuant à répondre aux enjeux sociétaux clés, en particulier une transition juste, et celles qui ont des pratiques moins robustes sur ces deux dimensions.

Pour ce faire, elle se base sur les quatre piliers de notre méthodologie d'analyse ISR propriétaire GREaT :

- G-Gouvernance responsable,
- R-gestion durable des Ressources naturelles et humaines,
- E-transition Énergétique,
- T-développement des Territoires.

Cette méthode intègre l'impact sur les territoires de l'activité d'une entreprise, un élément distinctif et marqueur fort de l'ADN du groupe La Banque Postale.

L'approche GREaT a été déclinée à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable de près de 10 000 entreprises.

1. 1. 3. Notre politique d'engagement

L'approche ISR du groupe LBP AM basée sur les quatre piliers GREaT se prolonge par un engagement auprès des entreprises afin de les inciter à améliorer leurs pratiques dans ces quatre thèmes.

Ce dialogue, tout au long de l'année, vise à affiner la compréhension des pratiques des sociétés en matière de développement durable, mais également à encourager leurs améliorations sur des domaines spécifiques. Les rencontres avec les entreprises s'articulent avec les décisions de vote du groupe LBP AM aux assemblées générales, reposant sur une politique de vote engagée, et dont les résultats sont publiés.

🔗 **Pour en savoir plus :** [la politique d'engagement](#)

1. 1. 4. Notre politique d'exclusion

Le comité d'Exclusion du groupe LBP AM est l'instance qui décide de l'exclusion de sociétés exposées à des controverses majeures et de sociétés opérant dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique), en application des politiques de LBP AM et de TFSA qui sont exigeantes et régulièrement actualisées.

Ainsi, en 2019, le groupe LBP AM s'est engagé à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon thermique, et non engagées à en sortir d'ici 2030- 2040 en fonction des zones géographiques.

Cet engagement s'est durci en 2021 pour s'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20% de leurs chiffres d'affaires avec ce charbon, et en 2022 pour formaliser la fin de l'exposition du groupe LBP AM à cette énergie sur ces horizons.

🔗 **Pour en savoir plus :** [la politique d'exclusion](#)

* Les fonds ouverts éligibles ne bénéficiant pas à date du label ISR représentent moins de 5% des encours de LBP AM et TFSA.

1. 2.

Notre gouvernance d'entreprise, pensée pour l'investissement responsable

1.2 1.

Des instances de décision sur-mesure pour garantir notre démarche d'investisseur responsable

Le pilotage de la définition et mise en œuvre de la politique d'investissement responsable relève, chez LBP AM et TFSA, d'une gouvernance transversale et au plus haut niveau, portée par le Directoire. Présidé par Emmanuelle Mourey, il est composé de membres ayant une longue expérience dans la gestion d'actifs, et plus particulièrement au sein de sociétés de gestions spécialistes en ISR. Ils ont par ailleurs des rôles actifs au sein d'associations professionnelles (AFG) ou de Commissions (AMF) qui participent à l'évolution des normes réglementaires ESG tant françaises qu'euro-péennes. Ils suivent enfin, à l'instar de l'ensemble des salariés, des formations comme ce fut le cas en 2021 sur la Fresque du Climat.

Elle s'ancre notamment sur trois comités dédiés, aux missions complémentaires.

Le comité Finance Durable

Ce comité réunit les membres du Directoire, les responsables des équipes de gestion et d'analyse, des équipes commerciales et des risques, pour définir les orientations stratégiques en matière de finance durable et piloter leur mise en œuvre.



Placé sous la responsabilité de l'adjoint au directeur des gestions, et composé de 14 membres de droit représentant l'ensemble des compétences et lignes métiers clés de la société de gestion, le comité se réunit toutes les trois semaines et dispose des compétences d'orientation et de validation des politiques ISR de LBP AM et TFSA. Il valide également les décisions clés d'application de ces politiques, telles que de nouveaux engagements pris par LBP AM et TFSA en matière d'ISR, les principes clés guidant les dialogues actionnaires les plus significatifs,

les principes d'évolution de procédures ou outils structurants.

Enfin, ce comité est une instance de veille et partage d'information sur les évolutions réglementaires et de marché, et de diffusion des politiques, actions et résultats ISR de LBP AM et TFSA. Ses décisions sont fréquemment préparées par des groupes de travail ad hoc pour instruire un projet spécifique, à l'instar du comité de pilotage réglementaire ESG mis en place en 2021. Les supports de délibération sont élaborés par la responsable de l'équipe Solutions ISR, ayant 12 ans d'expérience en ISR, et rattachée à l'adjoint au directeur des gestions et à la présidente du Directoire.

Le comité d'exclusion

Placé sous la présidence de l'adjoint au directeur des gestions, ce comité réunit les responsables et représentants des équipes de gestion, d'analyse et de risque sur une fréquence trimestrielle afin de valider l'évolution des politiques d'exclusions de LBP AM et TFSA et leur mise en œuvre en termes d'exclusion, gel ou réintégration d'un émetteur, avec l'objectif d'éviter d'être exposés à des entreprises présentant un risque majeur qu'il soit financier ou extra-financier. Il comporte deux collèges, votant respectivement pour LBP AM et TFSA.

Le président est responsable de la diffusion du relevé de décisions du comité et de l'intégration opérationnelle des décisions prises dans les systèmes de gestion et de contrôle.

Les analystes de l'équipe Solutions ISR et de l'équipe Analyse Fondamentale et Durable assurent la veille continue des émetteurs en fonction des critères de la politique et produisent le support de délibération. La Direction des Risques dispose d'un droit d'alerte en cas de désaccord avec la décision du comité afin de faire arbitrer le sujet par le Directoire. (cf schéma ci-dessous)

Le comité de gouvernance

Ce comité thématique réunit spécialistes ISR, gérants-analystes et responsables juridiques et des risques, une ou plusieurs fois en amont de la saison des assemblées générale pour valider l'évolution de la politique de vote de LBP AM et de TFSA et de son application. Il est placé sous la responsabilité de la responsable de l'équipe Solutions ISR.

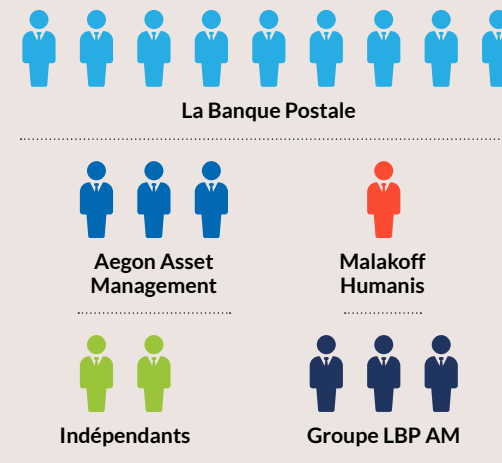
Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance du groupe LBP AM est présidé par le président du Directoire de La Banque Postale, et comprend 18 membres. (cf schéma)

Il veille en particulier ce que le groupe LBP AM remplisse son rôle d'acteur financier responsable, en validant la stratégie et la feuille de route ISR fixée par le Directoire et les comités dédiés.

Pour cela, il peut notamment s'appuyer sur certains membres ayant une longue expérience dans la gestion d'actifs, le contrôle des risques ou encore la veille réglementaire. Les membres sont régulièrement sensibilisés par le Directoire aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des présentations régulières sur l'évolution de la réglementation en la matière, sur la

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



PROCESSUS DE DÉCISION DU COMITÉ D'EXCLUSION



politique d'engagement de LBP AM et de TFSA et à l'enjeu de neutralité carbone (« net zero ») sont faites aux Conseils de Surveillance chaque année.

Le Conseil de Surveillance a ainsi notamment traité des sujets suivants en 2021 :

- Déploiement de l'approche ISR au sein de l'organisation du groupe LBP AM
- Présentation des cadres réglementaires français et européens et de leur impact sur la stratégie ISR du groupe LBP AM
- Politique de votes de LBP AM et de TFSA

1.2.2. Une démarche d'investisseur responsable intégrée jusqu'à notre politique de rémunération

La politique ESG irrigue de manière transversale la politique de rémunération de LBP AM et de TFSA par le biais de son intégration dans les objectifs dits « collectifs » sur la performance globale de la SGP. Ces derniers représentent 10% des critères de performance pour le calcul de la rémunération variable de tous les salariés ou collaborateurs, et comportent un objectif dédié à l'ISR, actualisé à chaque exercice.

En 2021, il s'agissait d'un critère qualitatif pondéré évaluant la réalisation du chantier portant sur l'élaboration et mise en place de la stratégie climat de la feuille de route finance durable du groupe LBP AM.

Par ailleurs, outre le respect des contraintes d'exclusion applicables à l'ensemble des gérants de placements collectifs ou de mandats individuels de LBP AM et TFSA, ceux justifiant d'un label ISR ont pour objectif la performance financière des OPC en respectant le cadre exigeant du label ISR, et les gérants en charge de la gestion d'OPC qui assurent la promotion des caractéristiques E et/ou S (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR) doivent assurer le respect de ces caractéristiques.

Comme prévu par l'article 5 du règlement SFDR notre politique de rémunération indique depuis 2021 comment LBP AM et TFSA intègrent les risques en matière de durabilité dans l'évaluation de la performance.

● **Pour en savoir plus :** [la politique de rémunération 2021](#)

1.3. Notre responsabilité au quotidien

1.3.1 Des équipes dédiées et une politique de formation pensée pour garantir notre démarche responsable

Une expertise ISR diffusée dans tous nos métiers et auprès de tous nos collaborateurs

L'ISR est l'approche de gestion transversale et intégrée de LBP AM, au travers de la diversité de ses métiers sur ses 60Md€ d'encours sous gestion. Pour la développer et la déployer, LBP AM et TFSA s'appuient sur :

- Une équipe de Recherche comprenant des analystes quantitatifs, ainsi que des analystes fondamentaux et durables qui regroupe des expertises financières et extra-financières, pour intégrer les deux approches au service de la gestion.

Ses fonctions : *enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour intégrer les risques et les opportunités ISR, production des analyses pour appuyer les gérants dans la génération d'idées d'investissement.*

- Une équipe de spécialistes de l'ISR, Solutions ISR, qui coordonne l'élaboration des politiques et méthodologies transversales.

Ses fonctions : *développement continu des méthodologies de notation ISR et d'impact, des politiques thématiques, des politiques d'engagement et de votes,*

gestion de la prestation de services ISR, conduite des engagements et vote, coordination des chantiers transversaux notamment réglementaires et data, relation avec les parties-prenantes.

- Leurs gérants et analystes-gérants, au cœur de la gestion ISR.

Leurs fonctions : *déployer les stratégies ISR des fonds LBP AM et TFSA en appliquant les règles de gestion ESG et conduisant un dialogue actionnarial intégrant systématiquement les enjeux ISR.*



21 ETP

**CES ÉQUIPES REPRÉSENTENT
21 ETP DE PROFESSIONNELS
DE LA GESTION MOBILISÉS
SUR L'ISR, SOIT ENVIRON
30% DE L'ACTIVITÉ
D'INVESTISSEMENT DE
L'ÉQUIPE DE GESTION.**

Le succès de cette intégration passe également par la création d'instances de gouvernance où analystes et gérants sont au cœur des réflexions sur les méthodolo-

gies et politiques ISR, de manière ad hoc ou pérenne. Plus largement, l'ISR est également au quotidien de l'ensemble des équipes : sélection de fonds, risk managers, IT, structureurs, commerciaux, communication, RH... Chaque collaborateur de LBP AM et de TFSA est acteur de la dynamique ISR des sociétés de gestion.

Un apprentissage continu pour consolider notre connaissance et notre compréhension des enjeux de l'ISR

Le groupe LBP AM a développé des partenariats avec des organismes de formation depuis 2018 pour s'assurer que tous nos collaborateurs comprennent et s'approprient les sujets relatifs à l'investissement responsable. Des formations généralistes ont ainsi été réalisées avec le soutien de l'organisme de formation de Novethic. D'autres séances, plus spécifiques et ciblant les analystes et gérants, se sont déroulées en 2019 avec l'école Polytechnique, la Toulouse School of Economics, la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et l'entreprise Quantis.

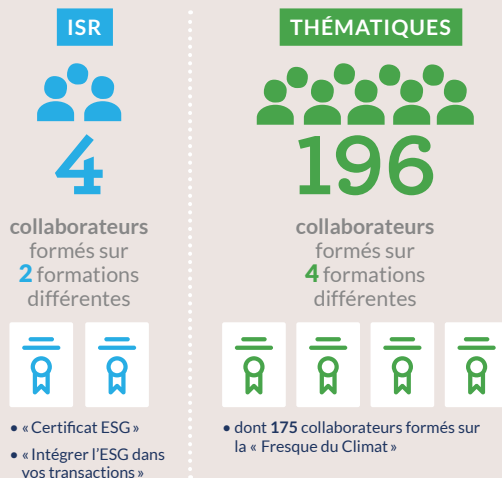


En 2021, c'est la « **Fresque du Climat** » qui est déployée progressivement pour l'ensemble des salariés, afin d'assurer un socle commun de connaissances sur les enjeux relatifs à la transition énergétique.



En 2022, une formation intensive délivrée par **Carbone4** sera dédiée à une communauté d'ambassadeurs au sein de chaque entité : les « champions climat » de LBP AM et TFSA.

FORMATIONS 2021



Par ailleurs, les gérants et analystes, le développement, les risques, sont systématiquement associés aux travaux d'innovation et développement ISR, ce qui permet un enrichissement permanent de la méthodologie GREaT, des politiques de vote, des politiques sectorielles... La participation régulière au développement ISR est ainsi l'occasion d'une formation technique continue préalable à toute délibération.

Chaque collaborateur de LBP AM et de TFSA est acteur de la dynamique ISR des sociétés de gestion.



1.3.2

Des outils de gestion sur-mesure pour mettre notre démarche responsable au cœur de la gestion

GREaT 360, une plate-forme propriétaire pour intégrer l'ISR à toutes nos analyses

Le groupe LBP AM a intégré l'analyse extra-financière au centre de ses outils de gestion, pour accompagner la mise en œuvre des processus d'analyse et de gestion intégrée. Au cœur de ce dispositif, la plateforme propriétaire GREaT 360 est un outil complet d'aide à la décision qui permet aux gérants d'assurer aisément le pilotage ISR de leur portefeuille, grâce à une large gamme de fonctionnalités.

(cf schéma)

Cela représente, un budget d'environ 1.7M EUR en 2021, dont près de 500 000 EUR pour la recherche et la donnée respectivement.

Des outils en perpétuel développement pour approfondir notre démarche

• Création du datahub ISR

Face à l'enjeu lié à la croissance des données ESG et la multiplication des fournisseurs de données, le groupe LBP AM a opté pour la mise en place d'une solution innovante basée sur la technologie développée par MarkLogic, qui propose une solution unique pour l'intégration et la consommation agile de données. Cette solution permet d'ingérer, stocker, harmoniser et faciliter la recherche des données tout en les sécurisant.

En se dotant d'un tel outil, le groupe LBP AM se donne le moyen de ses ambitions en matière d'ESG qui offrira des standards élevés sur toute la chaîne de vie de la

PLATEFORME GREaT 360



DEEP DIVE

Outil de visualisation, de compréhension et d'interprétation des scores GREaT (notes globales, par piliers et par indicateurs).



SIMULATION

Outil de simulation d'impact de nouvelles transactions sur les métriques extra-financières et les ratios à respecter.



EXCLUSION

Outil de gestion, de visualisation et de mesure d'impacts des politiques d'exclusion.



LABEL ISR

Outil d'aide à la décision et de suivi du label ISR.

donnée, en termes :

- > D'intégration et harmonisation de nouveaux points de données ;
- > De contrôles de la fiabilité de la donnée ;
- > D'accessibilité accrue pour de nombreuses utilisations.

Plus de 2250 points de données sont déjà intégrés au hub.

• Evolution continue du modèle de notation interne GREaT

Au terme d'un chantier riche en synergie et transversalité, le groupe LBP AM a amélioré son modèle GREaT. L'ensemble de la grille d'analyse a été revu (cf 2.1.1) de manière qualitative et quantitative, ainsi que l'algorithme de calcul, afin de fournir une version plus robuste,

Cette plateforme est alimentée par de nombreux points de données

MSCI

Cdc biodiversité

Moody's ESG

LSEG

ISS ESG

TRUCOST

CDP

En outre le processus d'analyse est enrichi par la recherche ISR de courtiers et de prestataires dédiés.



REGARDS CROISÉS

MATTHIEU ESPOSITO, directeur investissements et trésorerie, La Mutuelle Générale
& GUILLAUME LASSERRE, directeur adjoint de la gestion, LBP AM

*« La Mutuelle Générale s'appuie sur le groupe LBP AM
 pour dérouler sa stratégie ISR »*

Pour La Mutuelle Générale, la gestion d'investissement socialement responsable (ISR) est primordiale, en accord avec ses valeurs mutualistes, sa raison d'être et son engagement dans l'économie sociale et solidaire. « *Ce n'est pas facile d'avoir un pilotage ISR pour la direction des investissements dans une mutuelle quand on n'a pas d'équipes pléthoriques et qu'il faut par ailleurs composer avec l'environnement de taux, c'est pourquoi il est important d'avoir*

des partenaires et des gérants sur qui s'appuyer, explique **Matthieu Esposito**. C'est la direction que nous avons choisie avec LBP AM qui a mis des moyens importants sur le sujet pour défricher, trouver des solutions innovantes et co-construire des outils. »

Pour **Guillaume Lasserre** « *Les décideurs ont besoin d'agrégats, de synthèse c'est toute la difficulté quand on note la totalité de l'actif d'institutionnel.*

Il lui faut quelque chose d'homogène et de pertinent dans le temps pour un pilotage sur le long terme. »

La notation porte sur les quatre piliers et donne une note agrégée, le tout fourni sous forme de tableau de bord.

« *En plus du tableau de bord, nous donnons à l'équipe de Matthieu les meilleures ou pires lignes pour l'aider à la réflexion, ajoute Guillaume Lasserre. Ce qui importe, c'est le pilotage de l'actif dans son ensemble, et non l'aspect granulaire. »*

flexible et actualisée. La version 2.0 de notre modèle est rentrée en production dans le courant du mois de novembre 2021. Le Datahub ISR facilitera de futures évolutions.

- **Des outils au service de la prestation ISR**

La prestation ISR du groupe LBP AM s'est développée pour accompagner nos clients dans leur désir de piloter la performance ISR de leur portefeuille sur des KPIs clés de leur choix.

1.3.3 Nos initiatives publiques et initiatives de place

LBP AM/TFSA s'engagent depuis plus de 20 ans avec la communauté financière sur l'ISR et la Transition Énergétique.

L'objectif : être acteurs de l'avancée de la recherche académique, de l'amélioration de la transparence environnementale des émetteurs, du développement de l'ISR, du développement des standards de demain en matière de gestion ISR ou encore d'initiative collaborative de pointe en matière d'engagement actionnarial.

TABLEAU DES INITIATIVES (1/5)

ENGAGEMENTS	NATURE	OBJECTIFS	DEPUIS
Carbon Disclosure Project 	Soutien à une initiative collective	Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Récompense Climetrics de trois fonds Actions LBP AM/TFSA en 2019, 2020, 2021 et 2022.	2003
Participation à la création et au financement de la Chaire FDIR 	Soutien à la recherche académique	La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, LBP AM/TFSA assure la Présidence de la Chaire.	2008
Principles for Responsible Investment (PRI) 	Adhésion à une organisation de place	Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, au sens large. René Kassis (directeur Actifs réels à LBP AM/TFSA) est membre de l'Infrastructure Advisory Committee des PRI créé en 2017 qui vise à soutenir et à conseiller les investisseurs en infrastructure dans la mise en œuvre de stratégies d'investissement responsables rigoureuses.	2009
Forum de l'investissement responsable (FIR) 	Adhésion à une organisation de place	Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR et de faire en sorte que davantage d'investissements intègrent les problématiques de cohésion sociale, de développement durable. LBP AM/TFSA a rejoint le FIR en 2014. Helena Charrier (directrice Solutions ISR à LBP AM/TFSA) et Nicholas Vantreesse (responsable RSE à La Banque Postale) ont été élus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en juin 2019, dont Helena est l'une des vice-présidente Des membres de LBP AM/TFSA participent aux groupes de travail du FIR.	2014

SUITE DU TABLEAU DES INITIATIVES (2/5)

ENGAGEMENTS	NATURE	OBJECTIFS	DEPUIS
PRI Montreal Carbon Pledge 	Soutien à une initiative collective	Les investisseurs et sociétés de gestion, dont le groupe LBP AM, s'engagent à mesurer et rendre public chaque année l'empreinte carbone de leurs portefeuilles, notamment dans le Rapport LTE.	2015
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) 	Adhésion à une organisation de place	IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. Des membres du groupe LBP AM participent aux consultations et aux groupes de travail.	2015
University of Cambridge Institute for Sustainability Leadership (CISL) 	Soutien à la recherche académique	Groupe d'investisseurs dédié à faire avancer les pratiques et favoriser les investissements dans le domaine de l'investissement responsable. Il s'agit d'une initiative volontaire, animée par ses membres, coordonnées par les équipes de l'Investor Leaders Group et avec l'appui des chercheurs de l'Université de Cambridge.	2018
Tobacco-Free Finance Pledge 	Soutien à une initiative collective	Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale, en réduisant les liens entre le secteur financier et le secteur du tabac. Les signataires de cette initiative s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements.	2018
Investor Statement de la TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosure) 	Soutien à une initiative collective	La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. LBP AM/TFSA s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD.	2018
Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR) 	Soutien à une initiative collective	Le réseau international d'investisseurs FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou lutter contre la déforestation provoquée par l'agriculture. Des membres de LBP AM/TFSA participent aux consultations et engagements de FAIRR.	2018

SUITE DU TABLEAU DES INITIATIVES (3/5)

ENGAGEMENTS	NATURE	OBJECTIFS	DEPUIS
Finance for Tomorrow 	Adhésion à une organisation de place	Finance for Tomorrow est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. LBP AM est membre de la Commission Policy et des groupes de travail Impact, Transition Juste et Biodiversité. René Kassis (directeur Actifs réels à LBP AM) a été élu en 2020 pour siéger au nouveau bureau de Finance for Tomorrow pour le mandat 2020-2022.	2018
Access-to-Medicine Foundation 	Soutien à une initiative collective	Créée en 2004 et basée aux Pays-Bas, la Fondation Access-to-Medicine est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif est d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet.	2018
The Green Bond Principles (GBP) 	Soutien à une initiative collective	L'objectif du marché des obligations vertes est de renforcer le rôle essentiel des marchés obligataires dans le financement de projets contribuant au développement durable. En fixant des lignes directrices qui préconisent la transparence, la publication d'information et la reddition de comptes (reporting), les GBP contribuent à l'intégrité du marché des obligations vertes. LBP AM participe aux consultations du GBP sur l'évolution des standards du marché.	2019
The Social Bond Principles (SBP) 	Soutien à une initiative collective	L'objectif du marché des obligations sociales est de renforcer le rôle essentiel des marchés obligataires dans le financement de projets répondant à des défis sociaux globaux. Les SBP contribuent à l'intégrité du marché des obligations sociales en présentant des lignes directrices qui préconisent la transparence, la publication d'informations et la reddition de comptes (reporting).	2019

SUITE DU TABLEAU DES INITIATIVES (4/5)

ENGAGEMENTS	NATURE	OBJECTIFS	DEPUIS
2-infra challenge 	Participation à un groupe de travail	Carbone 4 est un cabinet de conseil indépendant spécialisé dans la stratégie bas carbone et l'adaptation au changement climatique. Carbone 4 a lancé en 2018 « 2-infra challenge », une nouvelle méthode de place qui permettra de mesurer l'alignement des infrastructures avec une trajectoire deux degrés et les risques climatiques associés. LBP AM est sponsor de cette réflexion.	2019
Association Française de Gestion (AFG) 	Adhésion à une organisation de place	Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM/TFSA) est membre du comité Stratégique depuis décembre 2019. Le groupe LBP AM est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernement d'entreprise. D'autres collaborateurs de LBP AM/TFSA participent également à d'autres Commissions de l'AFG.	2019
Climate Action 100 + 	Soutien à une initiative collective	Lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit, l'initiative Climate Action 100+ se donne pour mission, à échéance quinquennale, d'inciter et de peser sur les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale. En signant cette charte, le groupe LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.	2020
Initiative PRI-CERES en faveur des forêts durables 	Soutien à une initiative collective	Coordonnée en partenariat par les PRI et par l'organisation américaine Ceres depuis 2018, cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture du soja en Amazonie.	2020
Club30 France	Soutien à une initiative collective	Le Club des 30 français a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. L'objectif est d'atteindre au moins 30% de femmes dans les équipes dirigeantes d'ici 2025.	2020

SUITE DU TABLEAU DES INITIATIVES (5/5)

ENGAGEMENTS	NATURE	OBJECTIFS	DEPUIS
IAHR 	Soutien à une initiative collective	Cette association est une plateforme d'action collective dédiée à la protection des droits de l'homme, conduisant des analyses, des engagements et des publications destinés à renforcer le développement de politiques robustes de conduite responsable des affaires et préservation des droits de l'homme.	
Eurosif 	Soutien à une organisation de place	Eurosif est l'association pan européenne promouvant la finance durable en Europe, par le biais d'un apport en recherche et expertise au développement des politiques publiques en matière de finance durable. Le groupe LBP AM est membre du Climate Reporting and Indicators Advisory Group.	2021
GFANZ (Glasgow Financial Alliance for Net Zero) 	Soutien à une organisation de place	GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à appuyer l'engagement des institutions financières à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le groupe LBP AM est membre de la taskforce sur les plans de transition de l'économie réelle et expert de la taskforce sur l'alignement des portefeuilles.	2022
Net-Zero Asset Managers Initiative	Soutien à une initiative collective	Initiative visant à renforcer les actions prises en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.	2021
Finance for Biodiversity Pledge 	Soutien à une organisation de place	Le Finance for Biodiversity Pledge est une coalition mondiale d'investisseurs engagés pour la préservation et la restauration de la biodiversité par le biais d'actions entreprises via leurs investissements. Le groupe LBP AM est membre actif des groupes de travail afférents et a, en rejoignant le Pledge, pris l'engagement d'évaluer son impact sur la biodiversité et de le réduire dans le temps par des actions directes et un dialogue actif avec les entreprises investies.	2021

1.3.4 Informations aux investisseurs

Guidés par la volonté d'être le plus transparent possible sur nos engagements et méthodologie nous

- > Publiions nos politiques ISR : politique de vote, politique d'engagement, politique d'exclusion, politique sectorielle sur le charbon ;

➤ Pour en savoir plus : [site nos politiques ISR](#)

- > Publiions sur une base annuelle un reporting sur leur exécution : rapport de vote, rapport d'engagement, et le présent rapport ;

➤ Pour en savoir plus : [nos rapports](#)

- > Publiions régulièrement des informations à destination de nos clients, par le biais de la lettre AGIR mais également de vidéo pédagogiques ;

➤ Pour en savoir plus : [les lettres stratégiques](#) et [les vidéos](#)

- > Publiions le code de transparence de nos fonds labellisés ainsi qu'un rapport annuel ESGDH des fonds ;
- > Formons nos équipes commerciales.

➤ Pour en savoir plus : [site LBP AM](#)

Pour les mandats en gestion discrétionnaire, des rapports de gestion réguliers sont transmis aux clients avec une fréquence définie contractuellement par les parties. Ils peuvent être complétés de points réguliers sur les enjeux ISR, selon la fréquence souhaitée par le client (semestrielle, trimestrielle, mensuelle, et même hebdomadaire pour un appui renforcé à un projet ISR structurant de nos clients).



TÉMOIGNAGE

LILY DESNOES, Directrice des Ressources Humaines, groupe LBP AM

« *La diversité au cœur de notre politique RH* »

La diversité et l'égalité professionnelle sont au cœur de l'engagement responsable de LBP AM et de TFSA. C'est une question de cohérence : notre conception d'un ISR exigeant comme cadre de notre politique d'investissement nous impose une stratégie toute aussi exigeante en interne. Et ce, face à toutes formes de discriminations, qu'elles concernent l'âge, l'origine ethnique, la croyance, le genre... Début 2022, notre résultat à l'index d'égalité professionnelle était de 88/100, nous plaçant au-dessus de la moyenne nationale dans une industrie où les hommes sont particulièrement sur-représentés.

Ce bon résultat, par rapport à notre marché, nous pousse avant tout à persévérer. C'est pourquoi, avec l'ensemble des équipes RH, nous nous assurons au moyen d'indicateurs clés sur l'égalité femmes-hommes que LBP AM/TFSA s'inscrit dans une trajectoire concourant à la bonne représentation des femmes dans l'équilibre des effectifs et des postes clés. Parmi ces indicateurs, on retrouve, entre autres, les écarts de salaire, les promotions, les augmentations, la représentation dans les organes de gouvernance, le nombre de postes clés occupés par des femmes...

Pour continuer d'aller de l'avant, nos engagements, pris depuis plusieurs années déjà et constamment réaffirmés, sont les suivants :

- ne jamais discriminer à l'embauche,
- poursuivre ses efforts pour réduire l'écart salarial homme / femme,
- reconnaître, promouvoir et à former de manière équitable, quel que soit le niveau et la fonction dans l'organisation.
- accompagner le développement du leadership de jeunes managers femmes, via du coaching ou du mentorat.
- favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap

1.3.5

Une entreprise responsable et citoyenne : notre politique RSE

L'objectif affiché du groupe LBP AM est d'être exemplaire dans son métier d'investisseur responsable, et attentif à ses parties prenantes et à ses impacts. La responsabilité est ainsi une valeur cardinale pour sa gestion d'actifs mais aussi pour la gestion de sa société.

C'est pourquoi, à l'instar de sa politique d'investissement durable et dans une logique d'exigence partagée, la politique RSE et diversité de LBP AM prend désormais appui sur les quatre piliers de GREaT.

FOCUS

MÉSANGE, UN DÉMÉNAGEMENT 100% GREaT



PIERRE ERNST,
Secrétaire Général, membre du Directoire, LBP AM



« Mésange », c'est le nom donné par notre communauté d'ambassadeurs à notre récent déménagement dans nos locaux de Sully-Morland.

Des collaborateurs volontaires se sont impliqués activement dans l'organisation du déménagement, mais aussi dans les choix pour l'aménagement de nos

bureaux et l'organisation du travail sur le nouveau site. Nous avons, de la sorte, pu réaliser un déménagement 100% GREaT, en cohérence avec chaque pilier :

- 1. Côté Gouvernance,** nous avons organisé ce projet en étroite collaboration avec nos ambassadeurs, véritables représentants du personnel, mais aussi avec l'ensemble des collaborateurs volontaires. Ceux-ci ont notamment pu s'impliquer au cours de 3 cycles d'ateliers dédiés au choix du mobilier, aux bonnes pratiques et règles de vie à observer et au « zéro papier ».
- 2. Côté gestion durable des Ressources et transition Énergétique,** nous avons sélectionné le projet le mieux-disant pour établir notre nouveau siège. C'est comme cela que nous avons atterri sur le site du 36, quai Henri IV, un ensemble modèle en matière d'économies énergétiques mais aussi largement végétalisé.
- 3. Enfin, c'est aussi pour répondre aux exigences de notre pilier développement des Territoires** que nous avons choisi ce site. En effet, situé en cœur de ville et équipé en conséquence, il favorise non seulement l'usage des mobilités douces comme le vélo, mais aussi la mixité des espaces urbains en mélangeant bureaux, hôtellerie, logements sociaux, crèche, marché, lieux de vie publics et privés. Le tout, en proximité directe des berges de la Seine !

LES AXES DE NOTRE POLITIQUE RSE EN DETAILS

 GOUVERNANCE RESPONSABLE	Encourager les meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires	EQUILIBRE DES POUVOIRS	Une gouvernance au service de notre ambition durable (cf. chapitre dédié)
		RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE	Une politique de rémunération qui intègre nos performances ISR et RSE (cf. chapitre dédié)
		ETHIQUE DES AFFAIRES	Définition d'une identité et de valeurs internes pour refléter notre ADN d'entreprise citoyenne et responsable
			Développement de nouveaux canaux de communication pour plus de transparence
 GESTION DURABLE DES RESSOURCES	Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits humains, qualité des conditions de travail, protection de l'environnement	CONDITIONS DE TRAVAIL	Equilibre vie privée / vie professionnelle garanti par de nouveaux accords sur l'organisation du travail
			Accompagnement des salariés aidants
			Parcours de formation RSE pour l'ensemble des collaborateurs et ISR pour 15 salariés ambassadeurs chargés de diffuser leurs enseignements
			Accompagnement à l'intégration des nouveaux collaborateurs
		DROITS HUMAINS	Politique de sensibilisation, de recrutement et d'accompagnement en faveur des collaborateurs en situation de handicap
		BIODIVERSITÉ / EAU	Choix du nouveau site notamment pour ses équipements : toitures-terrasses végétalisées (agriculture urbaine) et en systèmes de phytoépuration
 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage vers un modèle plus sobre	POLLUTION / DÉCHETS	Objectif paperless grâce au Nudge, mesures d'économies du quotidien au niveau de toute l'entreprise et gestion du mobilier en « reuse » et circulaire
 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Gérer durablement les relations avec les parties-prenantes extérieures à l'entreprise (communauté, clients, fournisseurs, etc.)	SOLUTIONS LIÉES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Neutralité carbone sur nos activités opérationnelles
			Choix du nouveau site sur des critères environnementaux : accessibilité en mobilités douces, optimisation de la consommation d'énergie (système UBIANT), passage à un fournisseur d'énergie verte...
			Dialogue via interlocuteur dédié au niveau du gouvernement français et de la Commission Européenne pour faire évoluer le cadre réglementaire vers une gestion transparente et une transition juste
		PRATIQUES RESPONSABLES AVEC LES COMMUNAUTÉS	Soutien associatif via un programme de don sur salaire souscrit par 10% des collaborateurs, versements à des associations (La cravate solidaire...)
		PRATIQUES RESPONSABLES AVEC LES FOURNISSEURS	Participation aux initiatives de place climat / environnement (Finance for Tomorrow, chaire Finance, AFG, forum pour l'investissement responsable...) pour participer à la construction d'une finance plus durable
			Evaluation RSE des intermédiaires financiers avec lesquels nous travaillons dans le cadre de nos investissements, avec pour objectif de sanctionner les intermédiaires non-éthiques

CHAPITRE 2

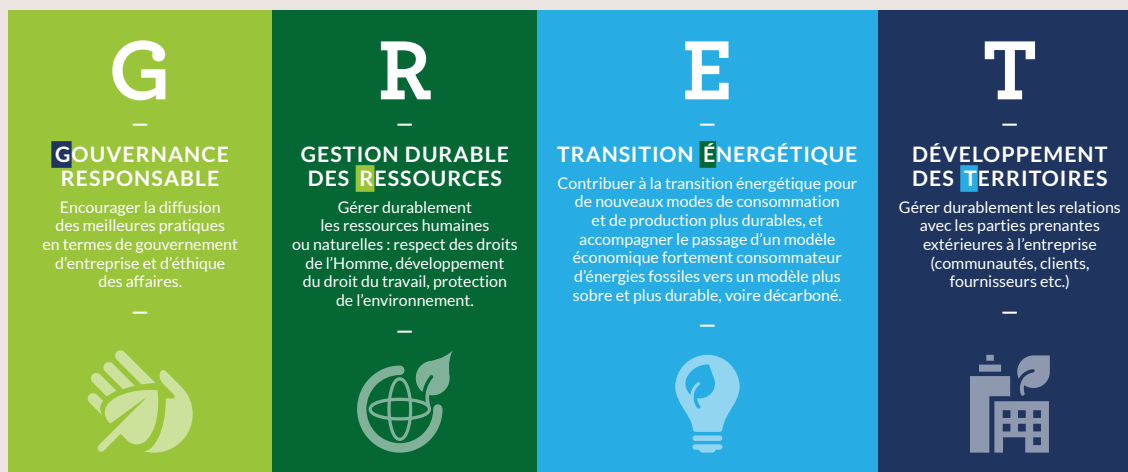
NOS ACTIONS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Notre raison d'être est d'associer performances financière et extra-financière sur nos quatre pôles d'investissement au service d'une transition juste, accessible à l'ensemble de nos clients. Aussi, nous innovons constamment pour pouvoir, sur l'ensemble de nos fonds, proposer une démarche d'investissement 100% responsable.

Comment y parvenons-nous ? Dans ce chapitre, nous allons revenir en détails sur nos méthodes d'intégration des enjeux extra-financiers dans l'ensemble de nos analyses et processus de gestion, mais aussi dans nos relations avec les entreprises et dans notre gestion des risques.

2. 1. Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse

LES 4 PILIERS DE LA MÉTHODOLOGIE GREaT



Le groupe LBP AM souhaite identifier, sélectionner et suivre les entreprises, les États ou tout autre émetteur qui agissent en faveur du développement durable. Pour ce faire, il a défini la méthodologie d'analyse ISR GREaT, issue de plusieurs années de recherche, qui repose sur quatre piliers (cf schéma ci-dessus). Ce cadre traduit, via l'attention portée au développement des territoires, la sensibilité du groupe aux enjeux

d'inclusion et de soutenabilité à l'échelle locale, partagée avec le groupe public auquel il appartient. Les enjeux de relocalisation, de lutte contre les fractures territoriales, de soutien aux acteurs locaux, sont pleinement intégrés à notre analyse des émetteurs. Il est décliné en des outils et cadres adaptés à chaque classe d'actifs gérée par LBP AM et TFSA.

2. 1. 1. Méthodologie d'analyse ISR des émetteurs privés

La méthodologie GREaT se décline pour les entreprises, les émetteurs du secteur privé, parapublics et supranationaux, collectivités locales, couverts par les agences de notation extra-financières avec lesquelles le groupe LBP AM travaille.

La force de son modèle repose sur :

- Une couverture large de près de 10 000 émetteurs.
- Une fiabilité et une réactivité accrues grâce à la multiplicité et la complémentarité des sources d'évaluation.
- Une finesse et une adhésion accrue par la combinaison d'une étape d'analyse quantitative et d'une étape qualitative conduite par nos gérants et analystes.
- Un modèle qui évalue à la fois les politiques et pratiques RSE et la durabilité des modèles d'affaires, notamment par le biais des produits et services.

Analyse quantitative

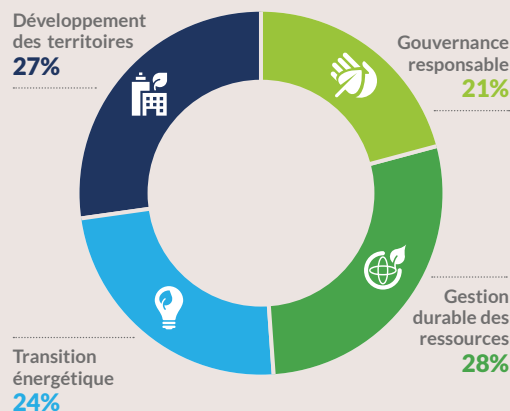
À partir de données externes (agences de notation, bureaux d'analyse, ONG, think tanks, etc.), nos spécialistes ISR évaluent l'importance relative des quatre piliers GREaT pour chaque secteur afin de définir la pondération de ces piliers, comprise entre 15 et 35% pour chacun.

COLLABORATION AVEC LES FOURNISSEURS OU PRESTATAIRES

Identité	Objectif
	Accès à plus de données sur l'industrie de l'armement, le tabac et les jeux d'argent.
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs.
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs.
	Données relatives à l'impact environnemental des entreprises, en particulier sur l'intensité carbone.
	Accès à une base de données pour mettre en œuvre la politique sur le charbon.
	Analyse de données et construction de modèles d'analyse de risque climat.

Au global, le modèle de notation GREaT du groupe LBP AM est très équilibré :

POIDS MOYEN DES PILIERS SUR L'ENSEMBLE DES SECTEURS



La notation quantitative ISR est construite sur 13 critères, évalués via 60 indicateurs, alimentés par des indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées telles que Moody's ESG et MSCI ESG, choisies pour leur complémentarité.

Ils sont agrégés par l'outil de calcul propriétaire, baptisé AGIR, selon des modalités permettant de traiter de manière spécifique les différentes zones géographiques et tailles de société.

Au terme de ce processus, chaque émetteur de l'univers dispose d'une Note GREaT sur une échelle de 1 (qualité extra-financière forte) à 10 (qualité extra-financière faible).

Analyse qualitative (cf schéma ci-joint)

Suite et en parallèle à l'analyse quantitative, les analystes et gérants mènent une analyse qualitative des émetteurs, en se basant sur des sources de recherche internes et externes reconnues et sur leur connaissance détaillée des émetteurs.

Ils peuvent s'appuyer sur les avis des parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, institutions internationales, médias, etc.) et les données issues des rencontres avec les entreprises. Les analystes disposent également des données provenant de fournisseurs spécialisés (par exemple : Trucost pour les impacts environnementaux, ISS pour les pratiques de gouvernance), ou généralistes (Bloomberg, Factset).

L'analyse qualitative vise notamment à alimenter le processus de gestion via :

- L'ajustement des notes ISR issues de l'analyse quantitative.

Ces ajustements, qui peuvent être proposés par les gérants et analystes, doivent remplir les conditions prédéfinies pour être retenues par l'équipe d'Analyse Fondamentale et Durable, responsable d'étudier et valider ou rejeter les propositions reçues :

ANALYSE ISR QUALITATIVE



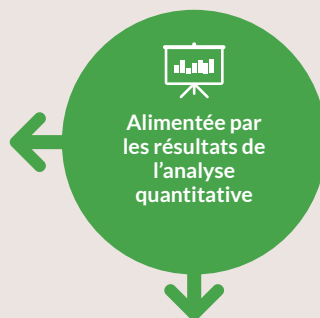
Modification des Notes GREaT suite à de nouveaux éléments :
améliorations, nouveaux risques, émergence d'une controverse, etc...



Analyse ISR qualitative

Menée par l'équipe de Recherche de LBP AM/TFSA selon la méthode GREaT

- Analyse extra-financière sectorielle
- Analyse extra-financière des entreprises/émetteurs



Identification des variations importantes
Recherche d'explications des changements

- > Intégrer des informations récentes qui ne se reflètent pas encore chez les agences, permettant ainsi un gain en réactivité ;
 - > Arbitrer entre des informations contradictoires apportées par les sources externes, permettant ainsi un gain en fiabilité ;
 - > Tenir compte d'informations publiques complémentaires recueillies dans le cadre du dialogue régulier avec l'émetteur, permettant ainsi une pleine intégration des processus d'engagement actionnarial, de suivi et de sélection ;
 - > Approfondir certains enjeux auprès des parties prenantes de l'émetteur, pour apporter des perspectives complémentaires.
- Afin de garantir rigueur et suivi, ces demandes d'ajustement sont systématiquement tracées.
- **L'intégration de l'analyse ISR dans l'analyse financière, par le biais de l'analyse de l'impact financier potentiel des enjeux extra-financiers (analyse dite de « matérialité »).** Cette démarche d'analyse parallèle vise à permettre aux gérants et aux analystes financiers de faire un usage complémentaire de l'analyse ISR en enrichissant leur analyse financière. Les analystes financiers sont ainsi encouragés à prendre en compte les enjeux ISR pour établir leur « Opinion » crédit ou action, en particulier lorsque ces enjeux peuvent avoir un impact dit « matériel » sur leur profil fondamental (tels que des litiges ou des changements réglementaires). La notion de matérialité s'articule autour de quatre axes : la probabilité de survenance, la sévérité, l'horizon temporel, la visibilité.

Analyse thématique : les thématiques durables

En sus de la méthodologie GREaT, LBP AM et TFSA ont défini une méthode thématique pour identifier la contri-

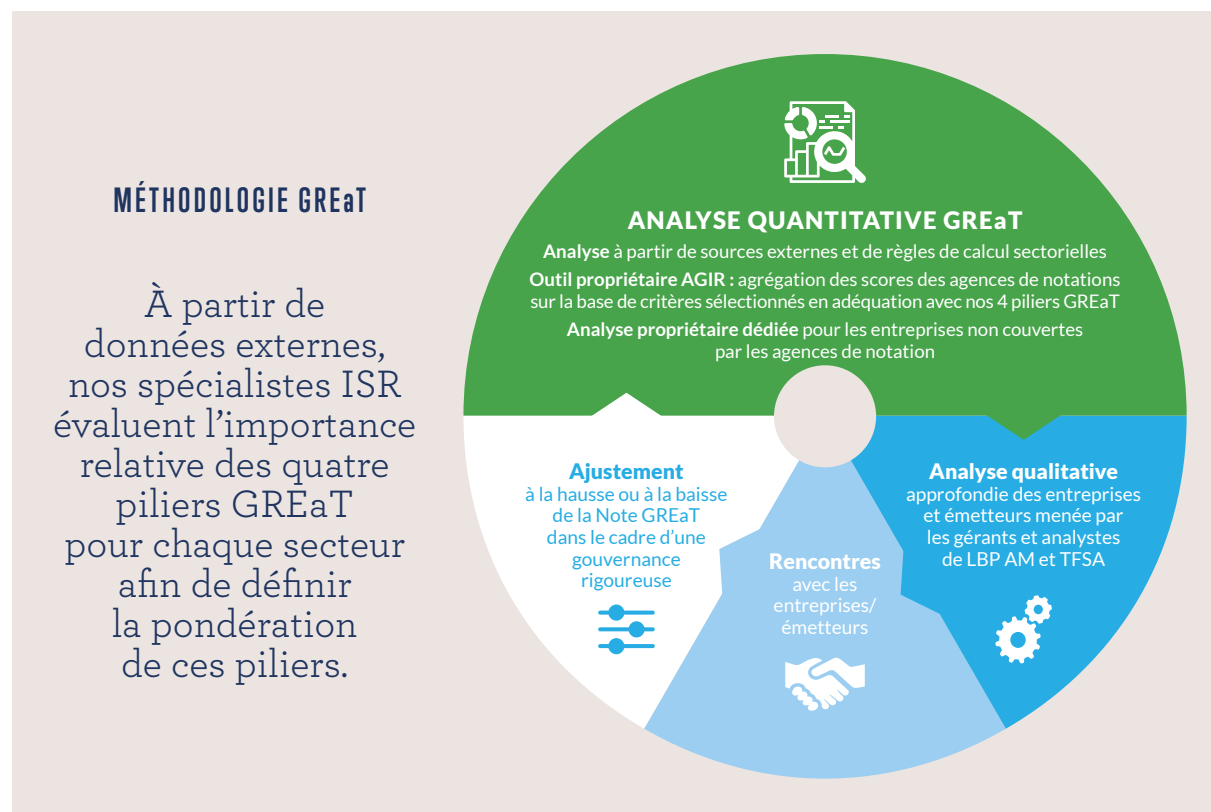
bution positive des entreprises aux défis de notre société : évolution démographique, urbanisation, changement climatique, pressions sur les ressources naturelles et la biodiversité, sécurité alimentaire, risques sanitaires.

LBP AM et TFSA ont défini 7 thématiques durables, qui correspondent aux solutions attendues pour faire face à ces défis environnementaux et sociaux :

- > Agriculture et alimentation durables
- > Bâtiments verts
- > Économie circulaire
- > Énergies renouvelables

- > Services et solutions environnementaux
- > Transport et mobilité durables
- > Santé et bien-être

LBP AM et TFSA identifient les entreprises qui contribuent positivement et significativement à chaque thématique au travers leur offre de produits et services, en croisant des sources externes (publications des entreprises, études d'analystes externes, Bloomberg...) et des analyses internes (intégration régulière des nouvelles idées ou des introductions en bourse).

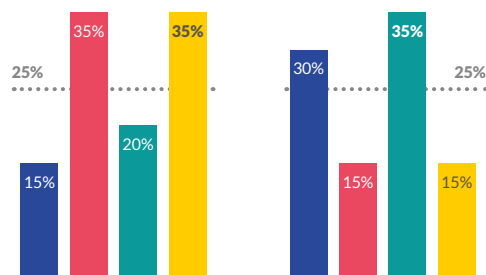


MODÈLE DE NOTATION GREaT



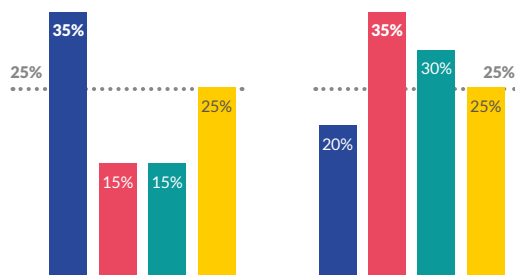
(1) Couverture d'un univers de 10 000 émetteurs / (2) Moyenne arithmétique des scores des critères / (3) Application d'un % en fonction du secteur / (4) Somme des scores pondérés et dispersion par région

EXEMPLES DE PONDÉRATION SECTORIELLE DES PILIERS GREaT



**GOUVERNANCE
RESPONSABLE**

**GESTION DURABLE
DES RESSOURCES**



**TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

**DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES**



**Automobiles
& composants
automobiles**



**Équipements
& services
de santé**



**Biens de
consomma-
tions durables
& habillement**



Banque

25%
Pondération
neutre



Énergies renouvelables

Par exemple, la thématique « Énergies renouvelables » regroupe des entreprises actives dans la production, la distribution et le stockage d'électricité combustibles, etc.



Santé et bien-être

Autre exemple au niveau social, la thématique « Santé et bien-être » s'intéresse aux entreprises qui facilitent l'accès aux soins ou qui favorisent la prévention des maladies. Elle rassemble des laboratoires pharmaceutiques, des fabricants de produits sanitaires et d'hygiène, ou encore des entreprises qui, par leur activité, améliorent la qualité de vie des personnes vulnérables comme, par exemple, les opérateurs de maisons de retraite, les fabricants de lunettes et d'appareils auditifs, etc.

LBP AM et TFSA identifient les entreprises qui contribuent positivement et significativement à chaque thématique au travers leur offre de produits et services, en croisant des sources externes et des analyses internes.

Définies par LBP AM et TFSA, ces thématiques durables s'articulent avec des référentiels internationaux plus récents, qui visent à créer des standards communs pour tous les acteurs, dont les investisseurs :

- > La taxonomie verte de l'Union européenne, annoncée en 2018, qui recense les activités économiques qui contribuent à l'évolution positive du climat ou atténuent le dérèglement climatique.
- > Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations unies, établis en 2015, qui fixent des trajectoires pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

Les thématiques correspondent à des activités qui recouvrent notamment celles de la taxonomie, et chacune d'entre elle peut aider à atteindre plusieurs ODD.

LES THÉMATIQUES DURABLES

ENERGIES RENOUVELABLES



Produire et distribuer une électricité propre, sans peser sur les ressources naturelles. Énergie solaire, énergie éolienne, énergie hydraulique, géothermie, énergies marines.

BÂTIMENTS VERTS



Construction et rénovation : isolation, éco-matériaux. Exploitation des bâtiments : chauffage et éclairages efficaces, systèmes de gestion de l'énergie.

TRANSPORTS & MOBILITÉ DURABLES



Organiser l'espace et l'intermodalité, changer les comportements, favoriser le report modal et les véhicules propres, agir pour une sécurité routière, développer des véhicules et des systèmes de transport intelligents.

ECONOMIE CIRCULAIRE



Modèle économique d'échange et de production pour optimiser l'utilisation des ressources et diminuer l'impact sur l'environnement. Approvisionnement durable, écoconception, gestion de fin de vie.

SERVICES & SOLUTIONS ENVIRONNEMENTAUX



Financement de la transition énergétique, conseil et ingénierie, technologies et composants, mesure/normes et réduction.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE



Identifier les banques et assureurs engagés qui encouragent les activités durables et soutiennent le développement des petites et moyennes entreprises.

AGRICULTURE & ALIMENTATION SOUTENABLES



Adaptation de la consommation vers des produits écologiques, de proximité, plus sains et traçables. Gestion durable et renouvelée des forêts, agriculture respectueuse limitant les intrants chimiques.

SANTÉ & BIEN-ÊTRE



Entreprises investissant dans la R&D pour concevoir des médicaments, améliorer les traitements et accompagner les personnes malades. Pharmacie, biotechnologies, biologie, équipements et services de santé.

DÉVELOPPEMENT INCLUSIF



Activités qui assurent un développement humain, social et économique moins inégal, et actions des entreprises pour répondre aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les ODD fixent des trajectoires pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.

2.1.2 Méthodologie d'analyse extra-financière des émetteurs souverains

Cette analyse vise à évaluer les États qui, à travers leurs politiques publiques, apportent des réponses durables aux grands enjeux de notre société.

L'analyse se réalise autour des quatre piliers GREaT. À partir des indicateurs collectés auprès de sources variées (organismes publics internationaux, *think tanks*, ONG), nous cherchons à distinguer les États qui ont des institutions résilientes, qui protègent leurs ressources humaines et naturelles de leur territoire et qui travaillent en faveur de la transition énergétique et du développement équilibré des territoires.

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES 4 PILIERS GREaT



LE PILIER G GOUVERNANCE RESPONSABLE

Le groupe LBP AM évalue la qualité et l'efficacité des institutions car la stabilité politique est propice au maintien d'un cadre économique lisible pour les investisseurs. Le contrôle et la prévention de la corruption sont aussi des enjeux essentiels pour assurer un investissement résilient et de long terme. Enfin, la protection des libertés publiques concourt au respect des individus et favorise la prise d'initiatives, nécessaire au développement tant d'une société harmonieuse que d'une économie créative.



LE PILIER R GESTION DURABLE DE RESSOURCES

Il nous permet d'évaluer les risques et opportunités liés aux ressources humaines et naturelles. Les premières sont évaluées au regard de l'accès à la formation et à l'emploi des individus, des infrastructures de santé et du cadre juridique pour assurer le respect de droits humains. Les ressources naturelles sont évaluées au regard de la protection de la biodiversité, de la consommation des ressources, de la prévention des pollutions et de la promotion de l'économie circulaire.



LE PILIER E TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIQUE

Il permet d'une part d'évaluer la trajectoire des États au regard des engagements pris lors de l'Accord de Paris, et d'autre part d'analyser l'action des États en faveur d'un développement économique soutenable, par exemple à travers les efforts de formation et d'innovation à destination des générations futures.



LE PILIER T DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Il évalue les politiques économiques, sociales, fiscales et de coopération internationale pour réduire les inégalités et les fractures sociales d'un pays. Ces résultats peuvent être atteints par l'action publique, par les systèmes de redistribution des richesses entre régions ou encore par l'encouragement des initiatives privées dans les zones qui semblent marginalisées. Ce pilier évalue également l'action des États vis-à-vis des autres États, leur niveau de solidarité à l'échelle internationale et leur participation aux initiatives multilatérales.



56 PAYS

LE PÉRIMÈTRE D'ANALYSE EST CONSTITUÉ DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCDE ET DE L'UNION EUROPÉENNE ET COMPLÉTÉ DE QUELQUES PAYS ÉMERGENTS, SOIT UN UNIVERS DE 56 PAYS.

Les indicateurs utilisés pour alimenter la méthode de notation ont été sélectionnés avec l'aide de l'agence Beyond Ratings (groupe London Stock Exchange) dans le cadre d'un ancien partenariat. Une mise à jour annuelle des données est réalisée. La collecte d'indicateurs se réalise auprès d'organismes internationaux publics tels que la Banque Mondiale, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ou l'OIT (Organisation internationale du travail), mais aussi des organismes représentants de la société civile comme l'ITUC (International Trade Union Confederation), Transparency International, Tax Justice Network ou Reporters sans frontières.

2.1.3 Méthodologie d'analyse extra-financière adaptée aux actifs réels et privés

LBP AM a établi une pratique pionnière de prise en compte des critères extra-financiers dans les actifs réels et privés depuis 2014. La dimension long terme des investissements réalisés motive fortement cette intégration dans les processus d'analyse. Les équipes de gestion, conjointement avec les spécia-

listes ISR, ont élaboré des grilles d'analyse basées sur les quatre piliers GREaT et adaptées à chaque classe d'actifs réels : corporate, infrastructure et immobilier. Ces grilles permettent d'identifier les contributions des entreprises et des projets aux enjeux du développement durable et l'intégration des pratiques responsables dans leurs modèles d'affaires.

Les grilles GREaT sont renseignées par les gérants et analystes de l'équipe Actifs réels et privés, à partir des documents de due diligence à disposition et, le cas échéant, d'un échange avec les porteurs du projet ou les représentants de l'entreprise. Une vérification indépendante de la grille est opérée par nos spécialistes ISR, mettant en évidence les forces et les axes d'amélioration potentiels en matière de performance extra-financière. Enfin, une note GREaT globale est produite pour chaque transaction, celle-ci étant obtenue par pondération des scores attribués à chaque pilier d'analyse.



Dette privée Corporate

Dans le cadre de ses diligences ISR, LBP AM demande aux entreprises de remplir une grille d'évaluation ISR GREaT afin d'indiquer, pour chaque pilier, si une politique est mise en œuvre pour maîtriser les risques sous-jacents, les moyens mobilisés pour son déploiement et les métriques utilisées pour évaluer l'efficacité de sa mise en œuvre. Cet exercice donne fréquemment lieu à un dialogue entre l'entreprise, les gérants Dette privée Corporate et les spécialistes ISR afin de clarifier certaines réponses et affiner la note GREaT globale.

En outre, il devient de plus en plus fréquent que les

gérants Dette privée Corporate et les spécialistes ISR œuvrent pour la mise en place de covenants ESG afin d'encourager, par la structuration même du contrat de prêt, l'amélioration des pratiques extra-financières de l'entreprise. Très concrètement, il s'agit d'instaurer un système de bonus/malus sur la marge d'intérêts, en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG pertinents au regard de l'activité pour inciter l'entreprise à améliorer sa performance sur un horizon temporel correspondant généralement à la durée du financement.



Dette privée Infrastructure

L'analyse extra-financière est d'autant plus importante pour cette classe d'actifs que les financements consentis peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux significatifs, les actifs sous-jacents relevant de secteurs essentiels au développement économique et social des territoires (énergie, transport, télécommunications, santé).

Les principaux critères d'analyse du projet portent sur l'engagement de long terme des sponsors, l'impact sur la biodiversité, l'exposition aux risques physiques et de transition liés au climat, la contribution à la lutte contre le changement climatique, la qualité des pratiques sociales chez les sous-traitants, l'acceptation du projet par les communautés locales et sa contribution au développement économique du territoire d'implantation.

Tous les dossiers font l'objet d'une notation GREaT et d'un avis ISR présentés en comité d'investissement. Néanmoins, au regard des contraintes accrues en matière de disponibilité et d'accessibilité à la donnée pour les



UN SUSTAINABILITY-LINKED LOAN ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DANS LA DISTRIBUTION

Dans le cadre d'un *Sustainability-Linked Loan*, la gestion Dette privée Corporate a collaboré avec un acteur du secteur de la distribution à l'adossement de critères ESG au contrat de prêt.

En tant qu'acteur de premier plan du déstockage de marques en France, la société a d'importants enjeux extra-financiers liés à son rôle d'importateur de produits manufacturés de zones potentiellement à risques en matière de respect des droits humains, au développement des compétences de ses employés au profil généralement peu qualifié et à la performance énergie-climat de son parc immobilier.

L'analyse GREaT démontrait que la société avait parfaitement identifié ces enjeux et qu'elle s'était dotée de politiques, de plans d'actions et d'indicateurs satisfaisants pour les piloter.

L'accompagnement de la gestion a ainsi consisté à s'appuyer sur ces fondamentaux robustes pour inciter la société à se fixer des objectifs ambitieux en vue d'améliorer sa performance.

Relativement aux enjeux précédemment cités, il a été convenu de retenir les trois indicateurs suivants : amélioration de la notation EcoVadis, augmentation du nombre d'heures de formation par collaborateur et réduction des émissions de GES.

Des trajectoires d'amélioration doivent être définies avec des points de passage annuels visant à valider la progression de la société.

Le cas échéant, l'atteinte des objectifs intermédiaires permet à la société de bénéficier d'une baisse de la marge d'intérêt. Sinon, celle-ci est impactée à la hausse.

projets d'actifs réels, les gérants prennent la charge de remplir la grille d'analyse sur la base de la documentation mise à disposition lors de la phase de due diligence. Celle-ci est alors transmise aux spécialistes ISR qui revoient les réponses proposées par la gestion, produisent la note GREaT et rédigent l'avis.

Au-delà de l'intégration de critères ESG dans les décisions d'investissement, les stratégies les plus récentes de la gestion Dette privée Infrastructure ambitionnent de mesurer les contributions environnementales et sociales des projets financés. Parmi celles-ci se trouve le fonds European Responsible Investment (ERI), qui est doté de trois indicateurs innovants pour quantifier les externalités positives des créances en portefeuille.

3 INDICATEURS POUR QUANTIFIER LES EXTERNALITÉS POSITIVES DES CRÉANCES EN PORTEFEUILLE DU FONDS EUROPEAN RESPONSIBLE INVESTMENT (ERI)



Impact socio-économique,
qui estime le nombre d'emplois soutenus
et le PIB créé par le projet.



Température de portefeuille, issu
des travaux menés avec Carbone 4 dans
le cadre du 2°Infra-Challenge, qui évalue
la contribution de chaque créance à la
décarbonation pour la restituer sous la
forme d'une température qui se veut
cohérente avec l'Accord de Paris.



Empreinte carbone,
qui évalue la quantité
de CO₂ évitée par créance.

LANCEMENT DE LA PREMIÈRE STRATÉGIE À IMPACT DE LBP AM : UN FONDS DE DETTE À IMPACT SUR LE CLIMAT



Le véhicule ambitionne de contribuer à réduire les émissions de GES de l'économie réelle pour contribuer à l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C, grâce à des investissements de long terme dans les infrastructures, et plus précisément dans les technologies bas carbone ou décarbonantes.

Pour s'assurer d'avoir un véritable impact sur le climat, la stratégie a donc pris le parti de

financer les pure players dont les technologies et/ou les produits sont déjà performants d'un point de vue climatique. En s'appuyant sur la taxonomie européenne, les infrastructures éligibles au fonds ont été classées en trois segments : décarbonation du mix énergétique, électrification des usages et réduction de la consommation d'énergie à travers l'efficacité énergétique. La mesure de l'impact, au niveau de chaque actif et pour l'ensemble du portefeuille, se fait à travers trois indicateurs clés de

performance : le pourcentage de revenus alignés sur la taxonomie, l'empreinte carbone, et l'alignement sur le scénario de réchauffement limité à 2°.

Ce fonds est le fruit d'une collaboration étroite entre la gestion de Dette privée Infrastructure et l'analyse ISR de LBP AM, les premiers ayant apporté leur connaissance des secteurs d'activités visés et les seconds leur expertise sur les fondamentaux d'une démarche à impact.

Ce travail conjoint a ainsi abouti à l'établissement d'outils méthodologiques visant à évaluer la robustesse de la stratégie sur les trois piliers de l'impact (intentionnalité, additionnalité et mesurabilité) ainsi que le potentiel de contribution des projets financés à l'atteinte de l'objectif du fonds.

Ils alimentent les réflexions en interne et de place sur la finance à impact.

Fin 2021, 14 créances (dans les domaines des énergies renouvelables, stations de charge pour véhicules électriques, réseaux de chaleur et de froid, installation de fibres) étaient dans le fonds. L'analyse du risque de transition, effectuée par Carbone 4, a démontré que **le portefeuille était aligné avec un scénario de réchauffement de +1,5°C en phase avec l'objectif de l'Accord de Paris**. De plus, il a été estimé que, sur leur cycle de vie, les actifs en portefeuille devraient éviter annuellement l'émission de 85 000 tonnes de CO₂ par rapport à un scénario de réchauffement de +2°C.



Dette privée Immobilier

LBP AM peut investir dans des dettes adossées à des immeubles à usage de bureaux, de logements, de commerces, de logistique, de santé, d'hôtels et de *data centers* dans une douzaine de pays européens. Dans la due diligence, LBP AM utilise une grille d'analyse ISR adaptée aux actifs immobiliers. L'immobilier étant une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (environ 30 % pour la France), les critères liés à la transition énergétique sont prépondérants : existence d'une certification environnementale pour la construction et l'exploitation, investissements prévus pour l'amélioration énergétique. Le confort pour les utilisateurs du bâtiment ainsi que la gestion responsable des ressources des investisseurs / sponsors sont également pris en compte. La gouvernance, aussi bien dans son aspect juridique qu'opérationnel, ainsi que le développement des territoires (insertion du bâtiment et association des parties prenantes locales) sont aussi des piliers de la méthodologie.

Il s'avère parfois difficile d'avoir toutes les informations nécessaires pour procéder à une analyse complète : pas d'informations, ou pas d'informations récentes sur la consommation énergétique ou les émissions de gaz à effet de serre ; certaines certifications (HQE, BREEAM, LEED) ou labels (HPE, BBC, Effinergie, BBCE) trop anciens ; identité de certains prestataires (property et facility management) pas toujours connue.

Les gérants de Dette privée Immobilière renseignent la grille GREaT sur la base des informations fournies en phase de due diligence. Dans le cadre des échanges réguliers de l'équipe Dette privée Immobilier avec les arrangeurs et conseils en financement, nous portons une attention particulière à ce que les valorisations immobilières intègrent un paragraphe détaillé sur la thématique environnementale. La grille complétée est alors transmise aux analystes ISR qui renvoient les réponses proposées par la gestion, produisent la note GREaT et rédigent l'avis.

Méthodologie d'analyse des acteurs de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble de structures organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. La réponse aux besoins environnementaux et sociaux est au cœur de la raison d'être de ces entreprises. Leurs activités contribuent souvent au développement des territoires, en améliorant l'accès à l'habitat et au logement pour les populations fragiles, en encourageant l'insertion par l'emploi, en favorisant la revitalisation de zones rurales ou en promouvant les circuits courts de consommation.

De taille généralement relativement modeste, elles ne sont pas cotées sur les marchés financiers mais peuvent faire appel aux investisseurs afin de développer leurs activités, via les fonds solidaires.

POUR GUIDER LA SÉLECTION DES STRUCTURES, LBP AM ET TFSA ONT MIS EN PLACE UNE GRILLE D'ANALYSE ADAPTÉE À L'ESS, CONSTITUÉE DE DEUX VOILETS :



ANALYSE D'IMPACT
de l'entreprise solidaire,
qui couvre principalement
les enjeux suivants :

- **Qualité** de la réponse apportée au besoin social
- **Population** des bénéficiaires concernés
- **Transparence** sur l'utilisation des fonds.



ANALYSE DES POLITIQUES
et pratiques de durabilité
de l'entreprise solidaire,
selon les quatre piliers GREaT

- **Ressources** : intégration stratégique de la qualité de la gestion des ressources humaines et la diversité, pratiques de l'entreprise en matière de recyclage, de gestion des déchets et éventuelle contribution positive que le projet solidaire peut avoir en matière de biodiversité.
- **Transition Énergétique** : démarche et objectif d'atténuation du réchauffement climatique.
- **Territoires** : pilier central dans l'analyse des organismes solidaires, pour apprécier la pertinence du projet au regard de ses parties prenantes tels que les fournisseurs, les clients, la société civile et les communautés locales, emploi et ancrage territorial.

2.2. Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion

2.2.1. Les démarches de gestion ISR

Près de 100% des fonds ouverts gérés par LBP AM et TFSA intègrent un socle commun de critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

Exclusions

Les fonds suivent les politiques d'exclusion validées par le comité dédié, qui décide de l'exclusion de sociétés exposées à des controverses majeures et de sociétés opérant dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique), en application de ses politiques. Ces dernières sont exigeantes et régulièrement actualisées.

Ainsi, en 2019, LBP AM et TFSA se sont engagés à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon thermique, et non engagées à en sortir d'ici 2030-2040 en fonction des zones géographiques.

Cet engagement s'est durci en 2021 pour s'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20% de leurs chiffres d'affaires avec le charbon.

LBP AM et TFSA travaillent sur la formalisation en 2022 de la fin de leur exposition à cette énergie, de même que sur la définition d'une politique d'exclusion propre aux enjeux de transition du secteur pétrolier et gazier.

🔗 Pour en savoir plus : [la politique d'exclusion](#)

Intégration des enjeux extra-financiers dans les analyses

Les processus de gestion intègrent pleinement les analyses financières et ISR, faisant partie intégrante des décisions d'investissement et de la construction des portefeuilles.

Les décisions d'investissement des gérants se basent sur les résultats de ces recherches exhaustives : contexte économique, niveaux des marchés, qualité financière et extra-financière des entreprises, des émetteurs ainsi que des secteurs, valorisation...

Les gérants établissent leurs choix, sélectionnent et pondèrent les valeurs selon leur appréciation du couple qualité extra-financière / qualité financière / performance financière, avec une vue de long terme.

Sélectivité conforme au label ISR

La décision de LBP AM et de TFSA de labelliser ISR l'ensemble de leurs fonds ouverts a créé un cadre exigeant qui définit des principes engageants pour le gérant (seuils quantitatifs à suivre, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting). Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un tiers accrédité tous les trois ans.

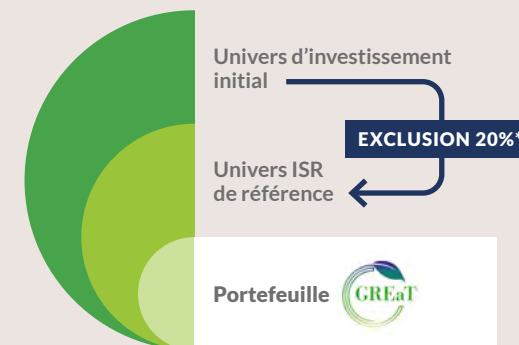
Conformément au référentiel du label ISR, l'univers d'investissement de chaque fonds est défini en cohérence avec la stratégie d'investissement et contrôlé strictement par le labellisateur. C'est sur cet univers que s'applique le taux de sélectivité de 20 % exigé par

le label ISR. Ainsi, un émetteur peut être exclu de l'univers d'investissement d'un fonds alors qu'il est éligible dans un autre fonds.

Nous avons mis en place deux méthodologies pour répondre à l'exigence de sélectivité, appliquées selon les processus de gestion et les fonds.

MÉTHODE D'EXCLUSION

Exclusion de l'univers d'investissement de 20% des entreprises / émetteurs les moins bien notés selon GREaT, et des titres figurant sur la liste des exclusions issue du comité d'exclusion.

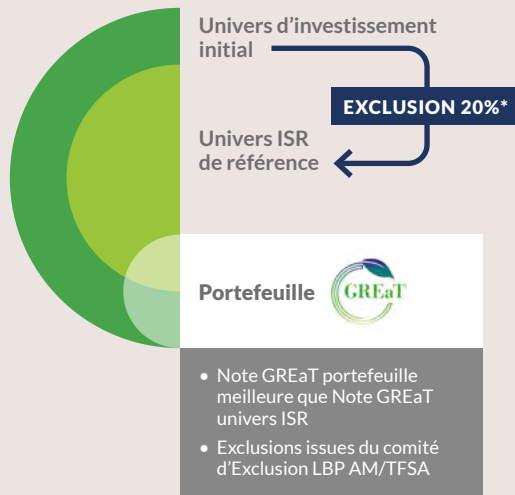


* Liste des exclusions réglementaires, sectorielles et normatives issue du comité d'Exclusion LBP AM/TFSA + Elimination des valeurs ayant les moins bonnes Notes GREaT



MÉTHODE DE LA NOTE GREaT MOYENNE

La Note GREaT moyenne du portefeuille doit être meilleure que la Note GREaT de l'univers ISR de référence, intégrant la liste des exclusions issue du comité d'exclusion.

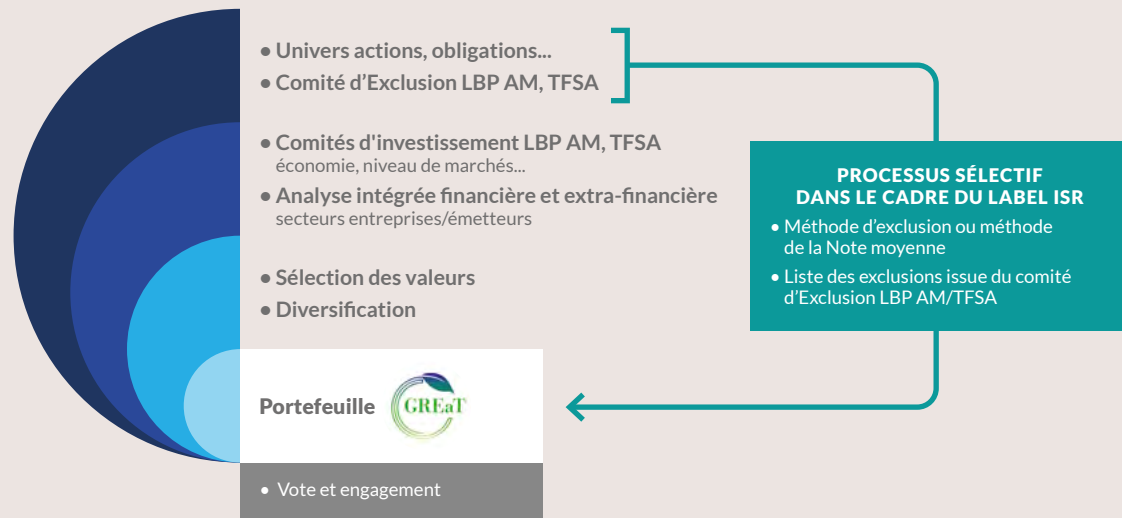


* Liste des exclusions réglementaires, sectorielles et normatives issue du comité d'Exclusion LBP AM/TFSA + Elimination des valeurs ayant les moins bonnes Notes GREaT

Depuis octobre 2020, la nouvelle version du label ISR français impose aux gérants le suivi de deux indicateurs en supplément du cadre existant. Ces indicateurs doivent avoir des taux de couverture importants (90 % pour le premier et 70 % pour le second) et leur valeur sur les fonds concernés doit être meilleure que celle de l'univers ISR de référence.

La très grande majorité des fonds éligibles de LBP AM et TFSA a reçu le label avant cette version enrichie, et passe progressivement sur la 2nde version du label, lors du renouvellement de l'audit d'attribution du label qui a lieu trois ans après l'obtention. Les nouveaux fonds labellisés sont directement conformes à la nouvelle version du label.

UN SOCLE COMMUN À TOUTE LA GESTION

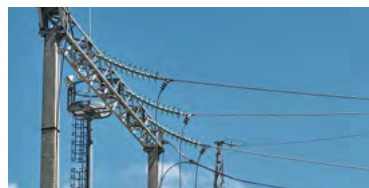


ZOOM

LES FONDS D'ACTIFS RÉELS ET DE DETTE PRIVÉE INFRASTRUCTURE, IMMOBILIER, CORPORATE

Contrairement à l'ensemble des autres fonds de LBP AM, il est impossible d'appliquer les règles de sélectivité fixées dans le label ISR public pour les fonds d'Actifs réels et de Dette privée. L'investissement est réalisé de manière ciblée sur certains projets, et non à partir d'un large univers d'émetteurs.

Le processus d'investissement de Dette privée Infrastructure, Immobilier, Corporate intègre systématiquement des critères ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, selon un processus qui a été construit sur-mesure. L'analyse extra-financière ESG est formalisée dans un avis puis présentée lors du comité d'investissement, au même titre que les analyses réalisées par les équipes de risques et de conformité. Cet avis intervient dans la décision finale d'investir ou non, sans toutefois avoir un caractère bloquant. Par ailleurs, nos politiques d'exclusion s'appliquent sur ces fonds et peuvent être complétées d'exclusions supplémentaires spécifiques (par exemple refus de financer des sites d'armement ou d'extraction minière).



Fonds d'Actifs réels et de Dette privée



ECHANGES PRÉLIMINAIRES avec l'équipe Solutions ISR

- Un analyste ISR en charge de la dette privée
- Premiers échanges sur l'émetteur, son sous-secteur d'activité, l'opération

GRILLE GREaT intégrée à l'analyse et due diligence des gérants

- Grille d'analyse par pilier GREaT : Gouvernance, Ressources, transition Énergétique & écologique, Territoires, adaptée à l'Infrastructure, l'Immobilier, le Corporate
- Analyse des points de due diligence et interaction avec les différentes parties pour obtenir des données spécifiques
- Identification des aspects clés pouvant faire l'objet de suivis spécifiques

NOTATION indépendante de l'équipe Solutions ISR

- Vérification, par l'équipe Solutions ISR, de la grille d'analyse renseignée par l'équipe Dette Privée
- Démarche de questions/ réponses avec les gérants et identification des aspects de suivi
- Notation par pilier GREaT et note globale
- Présentation en comité d'investissement Dette Privée

ANALYSE ISR intégrée au suivi du portefeuille de créances

- Suivi des aspects ISR identifiés et intégrés au reporting trimestriel
- Reporting annuel spécifique : bilan carbone des projets en portefeuille (pour le fonds Dette Infrastructure)

Sélection thématique

En complément de ce socle commun, nous renforçons la démarche ISR pour certains fonds afin de rechercher un impact plus fort à travers l'investissement via :

- **La prise en compte des thématiques durables dans les process de gestion**

Les fonds multithématiques visent à saisir des opportunités sur des tendances de long terme de développement durable. En complément de l'analyse ISR basée sur GREaT, l'encours de ces fonds est principalement fléché vers les entreprises identifiées comme des « entreprises-solutions », c'est-à-dire ayant une offre de produits et services alignée avec l'une des neuf thématiques durables de LBP AM et TFSA.

- **L'investissement solidaire**

Notre démarche solidaire permet aux clients de participer directement au financement de projets ou d'entreprises à forte utilité environnementale ou sociale. Les fonds solidaires visent en effet à soutenir les entreprises de l'ESS, soit par un don (partage des revenus ou des frais de gestion), soit par un investissement à hauteur de 5 à 10 % de leur encours. Les fonds solidaires de LBP AM et de TFSA soutiennent les organismes suivants :

- > **L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)**, qui agit sur le territoire métropolitain en faveur de personnes défavorisées afin de leur faciliter l'accès au crédit pour créer leur entreprise.



- > **La Fédération internationale pour les droits humains**, ONG internationale de défense des droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels).
- > **France Active Investissement**, société d'investissement solidaire qui accompagne les entrepreneurs engagés en faveur de l'emploi, des territoires, du social, de l'écologie, etc.
- > **Habitat et Humanisme**, foncière qui permet aux familles et aux personnes seules, en difficulté, d'accéder à un logement décent et de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour recréer le lien social.
- > **Terre de Liens**, foncière qui vise à préserver les terres agricoles, faciliter l'accès des paysans à la terre et développer l'agriculture biologique et paysanne.
- > **L'Union française pour le sauvetage de l'enfance**, association de solidarité et d'éducation qui agit auprès des enfants en situation de fragilité.

2.2.2 La répartition de nos encours

La segmentation des encours gérés par LBP AM et TFSA permet de mesurer l'étendue des démarches de finance durable dans notre gestion.

Encours responsables

À fin décembre 2021, environ 70 % des encours du groupe LBP AM sont gérés de manière responsable, soit 42 milliards d'euros. Ces encours prennent en compte des critères extra-financiers dans l'analyse financière et la construction des portefeuilles.

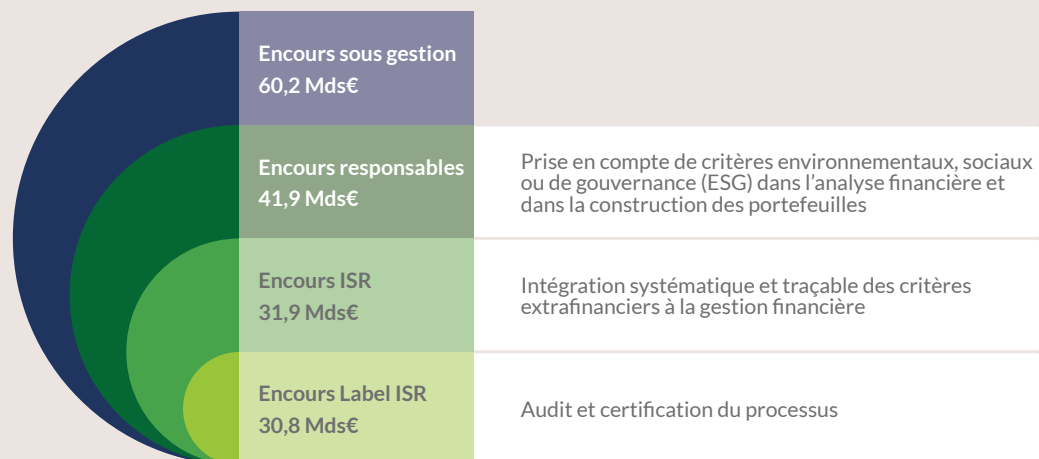
Cette intégration est systématique et traçable pour la majorité de la gamme de fonds ouverts. Il s'agit des encours des fonds qui ont obtenu le label ISR et des fonds dont la démarche ISR est considérée comme équivalente au cahier des charges du label. Cette gestion représente 30,8 milliards d'euros d'encours. En leur sein, près de 100% des encours de fonds ouverts éligibles bénéficient du label ISR.

Les encours qui ne rentrent pas dans ces catégories ISR viennent soit de fonds ouverts pour lesquels il est difficile d'intégrer de manière systématique les critères ISR* ; soit de fonds à formule lancés avant la décision de passer au 100% ISR et dont il est impossible de modifier le processus ; soit de fonds dédiés ou de mandats pour lesquels le client n'a pas souhaité que ces critères soient intégrés.

Cette gestion représente
30,8 milliards d'euros d'encours.
En leur sein, près de 100%
des encours de fonds ouverts
éligibles bénéficient du label ISR.

* LBPAM Actions Asie Pacifique, LBPAM ACTIONS DIVIDENDES EURO, LBPAM INFLATION FLEXIBLE, LBPAM 3 MOIS, TOCQUEVILLE GOLD, TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE, TOCQUEVILLE VIE GENERATION

ENCOURS LABELLISÉS



Encours labellisés

Pour apporter transparence et garantie à nos clients sur les engagements pris en matière de gestion responsable, nous avons choisi de nous appuyer sur les référentiels de place : label ISR public, label Greenfin, label Finansol ou label CIES (voir définitions en annexe). L'obtention d'un label nécessite le contrôle de nos processus par un tiers de confiance, à savoir un organisme accrédité pour ce faire, tel que EY pour le label ISR.

Au 31 décembre 2021



91

FONDS DE LBP AM CLASSÉS
EN ARTICLE 8 ET 16 FONDS
EN ARTICLE 9.

10

FONDS DE TFSA CLASSÉS
EN ARTICLE 8 ET 1 FONDS
EN ARTICLE 9.

LABEL DE FINANCE DURABLE

Labels	Nombre de fonds labellisés	Encours
 LABEL ISR	111	30,8
 LABEL GREENFIN	2	1,096
 LABEL FAIR	4	0,241
 LABEL FRANCE RELANCE	2	0,148

* Nombre fonds labellisés et sfdr 8/9 intègre les fonds délégués Ostrum ; encours non (sauf fonds dédiés ARRCO).

2.2.3 Labels et récompenses

ZOOM

LA CLASSIFICATION DES FONDS SELON LE RÈGLEMENT SFDR

Le paysage juridique et réglementaire de la finance durable a beaucoup évolué, en particulier sur le volet de l'investissement. Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est l'une des réglementations clés dans le domaine.

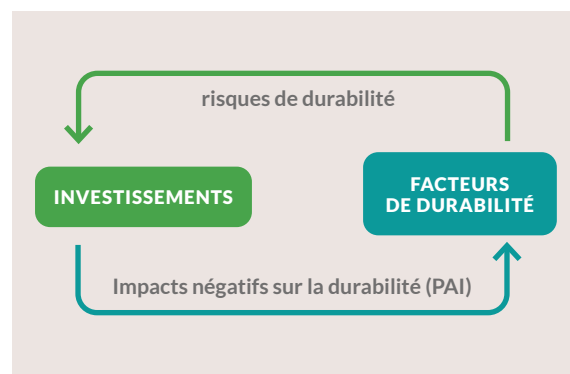
Ce texte a pour objet de donner plus de transparence et d'homogénéité dans la communication en matière de durabilité des produits financiers.

Il impose, notamment, de classer les produits financiers en trois catégories :

- > Produits sans objectif de durabilité (**article 6**)
- > Produits qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (**article 8**)

- > Produits dont l'objectif est d'avoir une incidence positive sur l'environnement et la société (**article 9**)

S'ajoute à cette classification l'obligation de communiquer à la fois sur les risques de durabilité pesant sur les investissements et sur l'impact des investissements sur l'environnement et la société. C'est le concept de double-matérialité.



LABEL

Identité	Descriptif
 ISR PUBLIC	Lancé en 2016, ce label indique que l'OPC labellisé répond à un cahier des charges précis, intégrant à la gestion financière, des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), exigeant non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demandant aussi aux fonds de publier l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple.
 LABEL GREENFIN	Juin 2019, création du label Greenfin par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour mobiliser l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il remplace le label TEEC.
 LABEL FINANSOL	Distingue depuis 1997 les placements d'épargne solidaire. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à donner une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.

RÉCOMPENSE

Identité	Descriptif
 Climetrics The Climate Rating for Funds	Développé par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ISSEthix Climate Solutions, Climetrics est la première méthode de notation qui fournit une évaluation globale des risques et opportunités liés au climat d'un fonds. Climetrics évalue de manière indépendante et transparente des milliers de fonds gérés activement en Europe.

GAMME DE FONDS OUVERTS	SFDR	LABEL ISR SAUF EXCEP-TIONS	EXCLUSIONS							SÉLECTION DANS LE CADRE DU LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS		THÉMATIQUES				VOTE ET ENGÈGEMENT
			RÈGLEMENTAIRES		NORMATIVES	SECTORIELLES						THÉMATIQUES DURABLES LBP AM	IMPACT	TRANSITION ÉNERGÉ-TIQUE	SOLIDAIRE	
			ARMES CONTRO-VERSÉES ET NON CONVEN-TION-NELLES	MATIÈRES PRE-MIÈRES AGRÍ-COLES	PACTE MONDIAL	CHARBON	TABAC	JEUX D'ARGENT	LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION	EXCLUSION	NOTE MOYENNE					
ACTIONS																
THÉMATIQUES DURABLES FRANCE/EURO/ EUROPE	8 et 9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆			◆		◆		◆
AUTRES THÉMATIQUES FRANCE/EURO/ EUROPE	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆						◆
ACTIONS ENVIRONNEMENT/ CLIMAT	9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆		◆		◆
ACTIONS CHINE	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					◆
ACTIONS AMÉRIQUE	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆						◆
SMART BETA FRANCE, EURO, EUROPE, ASIE, USA, EMERGENTS	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					◆
MULTIACTIFS																
DIVERSIFIÉ	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					NA
ACTIONS INTERNATIO-NALES	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					NA
WMULTIGESTION/ FONDS EXTERNES	8	si besoin	◆	◆	si besoin					◆		si besoin				NA
SOLIDAIRE	9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆			◆			NA

GAMME DE FONDS OUVERTS	SFDR	LABEL ISR SAUF EXCEP- TIONS	EXCLUSIONS							SÉLECTION DANS LE CADRE DU LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS		THÉMATIQUES				VOTE ET ENGAGEMENT
			RÈGLEMENTAIRES		NORMATIVES	SECTORIELLES			THÉMATIQUES DURABLES LBP AM			IMPACT	TRANSITION ÉNERGÉ- TIQUE	SOLIDAIRE		
			ARMES CONTRO- VERSÉES ET NON CONVEN- TION- NELLES	MATIÈRES PRE- MIÈRES AGRI- COLES	PACTE MONDIAL	CHARBON	TABAC	JEUX D'ARGENT		LUTTE CONTRE LA DÉFORES- TATION	EXCLUSION				NOTE MOYENNE	
OBLIGATIONS																
GREEN BONDS	9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆		◆	◆		Engagement
CRÉDIT /CROSSOVER	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					Engagement
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					Engagement
SOUVERAIN EUROPE	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆					
SOUVERAIN AUTRES	6	non éligible	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	NA	NA					Engagement
INFLATION	6	non éligible	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	NA	NA					Engagement
AGGREGATE	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					Engagement
MONÉTAIRE	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆						
ABSOLUTE RETURN OBLIGATAIRE	8	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆					Engagement
Epargne Solidaire																
OPC ET ÉPARGNE SALARIALE	8 et 9	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆		◆	◆
Dette Privée																
INFRASTRUCTURE	8 et 9	non éligible	◆	◆		Nucléaire Charbon Minier				NA	NA		◆	◆		NA
CORPORATE	8		◆	◆						NA	NA		◆			NA
IMMOBILIER	8		◆	◆				Casinos		NA	NA		◆			NA

2.3.

Dialogue et engagement avec les entreprises

2.3.1 Engagement des entreprises

La sélection des titres en portefeuille, basée sur les quatre piliers GREaT, est complétée par une démarche d'engagement actionnarial avec les entreprises.

LBP AM et TFSA sont convaincus qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.

Nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes en terme d'engagement sont décrites publiquement dans nos politiques d'engagement et politiques de vote. Ces documents structurant nos actions sont élaborés et actualisés tous les ans, après un bilan d'activité, sur proposition de l'équipe Solutions ISR en articulation avec l'ensemble des autres contributeurs et parties-prenantes à ces processus : gérants, analystes, juristes, fonctions commerciales, conformité. Ils sont validés par la direction générale et toute la chaîne de management en comités dédiés.

● Retrouvez-les sur :

- > [Politique de vote LBP AM](#)
- > [Politique d'engagement 2022 LBP AM](#)
- > [Le site de TFSA](#)

Le dialogue que nous engageons avec les sociétés, notamment par le biais de rencontres, vise un double objectif :

- Mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses financières et extra-financières menées par nos équipes ;
- Encourager à mieux gérer les enjeux extra-financiers et à développer des pratiques responsables.

Ce dialogue est conduit selon deux modalités principales :

- **Le dialogue en bilatéral** avec le management des sociétés investies, en particulier à l'occasion des



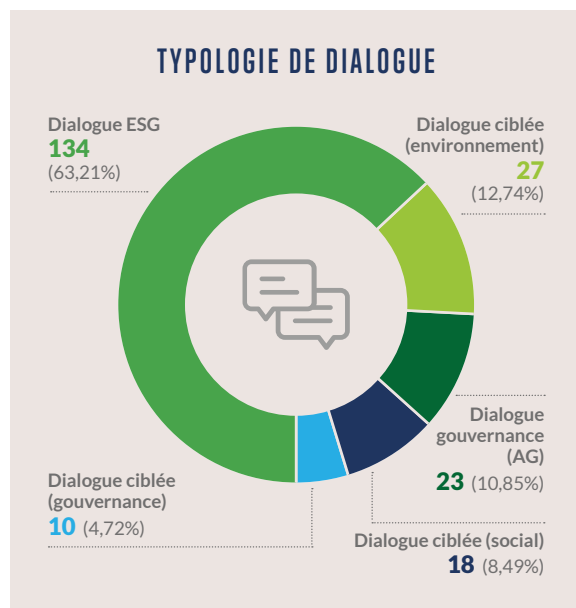
212 DIALOGUES

ENTRE JUIN 2020 ET DÉCEMBRE 2021, 212 DIALOGUES ONT PORTÉ SPÉCIFIQUEMENT SUR LES ENJEUX EXTRA-FINANCIERS, AVEC 185 ÉMETTEURS DIFFÉRENTS.



rendez-vous émetteurs ;

- **L'engagement collaboratif**, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. LBP AM et TFSA adhèrent à ces initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de leurs politiques d'engagement et peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'avoir une influence plus significative auprès des sociétés. En 2021, LBP AM et TFSA ont participé à un certain nombre d'initiative collaboratives, parmi lesquelles :



GOUVERNANCE RESPONSABLE

Club30 France

L'initiative Club des 30 français a été créée en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le groupe LBP AM est membre fondateur de l'initiative française.

En 2021, LBP AM et TFSA ont engagé un dialogue avec les sociétés Arcelor Mittal et Carrefour afin de les encourager à atteindre au moins 30% de femmes dans les équipes dirigeantes d'ici 2025. Les échanges permettent d'identifier la culture de l'entreprise sur ces sujets, les initiatives mises en place en termes de parité H/F et également de cibler les éléments à améliorer afin d'accompagner l'entreprise dans l'intégration des femmes au sein des équipes dirigeantes.

Chaque année, le club 30 produit un rapport d'activité. Celui de 2021 est disponible via ce lien.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Finance for Tomorrow

Finance for Tomorrow est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. René Kassis (directeur Actifs réels & privés à LBP AM) a été élu en 2020 à son bureau.

En 2021, le groupe LBP AM a rejoint la coalition d'engagement mise en place par F4T afin de contribuer à l'analyse, la sensibilisation et le développement de bonnes pratiques en matière de Transition Juste. L'engagement débutera en 2022.

GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Finance for Tomorrow

En 2021, le groupe LBP AM ont également rejoint l'initiative en matière de Biodiversité au sein de laquelle des travaux sont engagés sur des revues de cadres réglementaires et de reporting ; l'implémentation de notions scientifiques dans les stratégies d'investissement ; la mise en place d'objectifs et la prise de positions conjointes pour la place.

Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR)

Le réseau international d'investisseurs FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou lutter contre la déforestation provoquée par l'agriculture.

Des membres de LBP AM et TFSA participent aux consultations et engagements de FAIRR, en particulier sur la thématique « protéines durables ». LBP AM et TFSA engagent les acteurs identifiés comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement.

Initiative PRI-CERES en faveur des forêts durables

Coordonnée en partenariat par les PRI et par l'organisation américaine Ceres depuis 2018, cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture du soja en Amazonie.

En 2020- 2021, le groupe LBP AM a ainsi engagé une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à

se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.

TERRITOIRES

Access-to- Medicine Foundation

Créée en 2004 et basée aux Pays-Bas, la Fondation Access-to-Medicine a pour objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet. La fondation travaille avec un réseau d'investisseurs afin de promouvoir l'accès aux médicaments. Dans le cadre de cette initiative, en 2020 et 2021, LBP AM et TFSA ont piloté une démarche d'engagement avec Sanofi, afin d'encourager l'entreprise à accélérer le déploiement de l'accès aux médicaments pour les personnes les plus démunies.

Les points abordés avec le groupe concernaient notamment pour les pays du périmètre de l'Indice Access to Medicine (pays à faibles revenus) :

- Les incitations des commerciaux ;
- La communication sur les brevets ;
- Les programmes d'accès aux molécules en développement.

L'édition 2021 de l'indice montre que les entreprises pharmaceutiques ont fait davantage d'efforts pour intégrer l'accès aux médicaments et Sanofi a progressé de deux rangs dans le classement de l'Indice de Access to Medicine, passant de 7ème mondial en 2018 à 5ème mondial en 2021.

LBP AM et TFSA sont convaincus qu'un dialogue accru entre les investisseurs et les émetteurs permet d'améliorer les pratiques de marché et de contribuer à l'accélération de l'accès aux médicaments pour tous.

Engagement collaboratif avec 77 autres investisseurs

Le Groupe LBP AM a également signé une lettre collaborative adressée au directeur général de Orange concernant le respect des droits des personnes, la liberté d'expression et à la vie privée des utilisateurs. Il était notamment demandé à Orange les éléments suivants :

- Plus de transparence sur la manière dont l'entreprise traite les demandes gouvernementales concernant les données des utilisateurs ;
- Fournir plus de clarté aux utilisateurs quant aux options dont ils disposent pour contrôler leurs propres données ;
- Clarifier ce qu'Orange fait pour protéger les données des utilisateurs et comment elle répond aux violations de données.



2.3.2 Participation active en assemblées générales

Nous participons aux assemblées générales des entreprises investies afin d'exercer activement nos droits de vote et notre influence sur la structure de gouvernance et l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux. Le dialogue avec les entreprises peut être couplé à des mécanismes formels de gouvernance d'entreprise associés aux droits des actionnaires minoritaires. Parmi ceux-ci, figure en premier lieu le vote en assemblée générale des sociétés. Ce vote constitue l'opportunité de se prononcer sur les questions soumises à l'approbation ou consultation des actionnaires, historiquement concentrées sur les enjeux de gouvernance, et s'élargissant désormais de plus en plus fréquemment à des enjeux de gestion environnementale et sociale.

La saison des assemblées générales est l'occasion pour LBP AM et TFSA d'engager un dialogue avec les sociétés investies pour le compte des OPC gérés, d'expliquer aux entreprises les principes de vote de LBP AM et de TFSA, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables, en matière de gouvernance notamment. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance.

En 2021, LBP AM et TFSA ont dialogué avec 23 sociétés en amont des assemblées générales.

Politique de vote

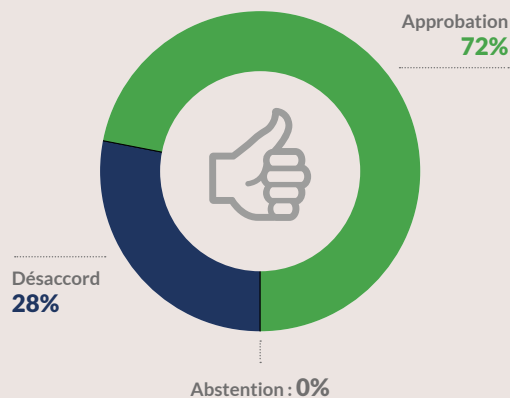
Pour ce faire, nous nous appuyons sur une politique de vote qui, depuis 2008, s'efforce de promouvoir la mise en place des meilleures pratiques en matière de gouvernance au sein des entreprises dans lesquelles nous avons investi. Cette politique est actualisée chaque année pour y renforcer la prise en compte de critères extra-financiers, en cohérence avec notre philosophie GREaT.

L'exercice des droits de vote de LBP AM et TFSA en 2021

LBP AM et TFSA investissent une partie des actifs de leurs clients dans des actions. La détention d'actions est assortie d'un droit de vote sur les résolutions proposées en Assemblée Générale.

28 % taux de contestation moyen
(Vote contre ou abstention)

LE GROUPE LBP AM S'ENGAGE AVEC CONVICTION



POLITIQUE DE VOTE

PRINCIPES PORTÉS PAR LA PHILOSOPHIE GREaT	DÉCLINAISON DANS LA POLITIQUE DE VOTE
Prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux	• Opposition à certaines résolutions en cas de controverses importantes en matière environnementale et/ou sociale • Soutien aux propositions d'actionnaires à but environnemental ou social, au cas par cas • Co-dépôt de résolutions à but environnemental, social ou de gouvernance • Politique de vote sur les résolutions climat, dites « say-on-climate », encourageant les entreprises à soumettre au vote des actionnaires leurs plans de transition énergétique.
Parité et diversité	• Favoriser la diversité dans la composition des conseils (expériences, nationalités, parité hommes-femmes, représentation des salariés et de la société civile, etc.). • Opposition aux élections de candidats masculins lorsque les femmes représentent moins de 40 % du conseil d'administration
Partage de la valeur	• Attention portée aux choix d'allocation de la trésorerie, notamment à travers les montants consacrés aux dividendes et aux rachats d'actions • Opposition à la rémunération des actionnaires par dividende lorsqu'il y a des interrogations sur la capacité de l'entreprise à investir et à se développer dans la durée
Remunération responsable des dirigeants	• Orientation long terme pour les LTIP, au moins 3 ans • Intégration de critères RSE dans la rémunération variable • Modération : plafond-référence fixé à 240 fois le salaire médian du pays du siège de l'entreprise
Association des salariés à la gouvernance et au capital des entreprises	• Soutien à l'élection de représentants des salariés au conseil d'administration et aux comités • Soutien aux programmes d'actionnariat salarié

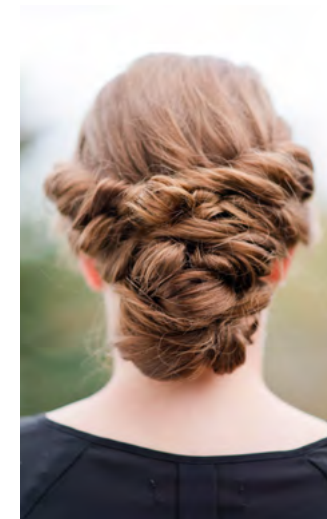
Notre politique de vote nous amène à ne pas soutenir les résolutions proposées par les entreprises dont nous estimons qu'elles ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques de gouvernance. Notre taux annuel de vote contre les résolutions évolue ainsi entre 28% et 30% en moyenne au cours des dernières années. Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (le taux moyen de désaccord se situe légèrement en-dessous de 20%, selon les enquêtes réalisées chaque année par l'Association Française de la Gestion auprès de ses membres), témoignant de l'exigence de notre politique de vote.

87% taux de soutien aux résolutions d'actionnaires d'amélioration des pratiques extra-financières

Les résolutions relatives aux enjeux environnementaux et sociaux sont encore relativement rares, surtout en Europe. Conformément à nos principes de vote, nous soutenons celles qui encouragent les entreprises à adopter des pratiques plus avancées quant au climat, la biodiversité, le respect pour les droits humains, qu'elles soient proposées par le management ou par des actionnaires.

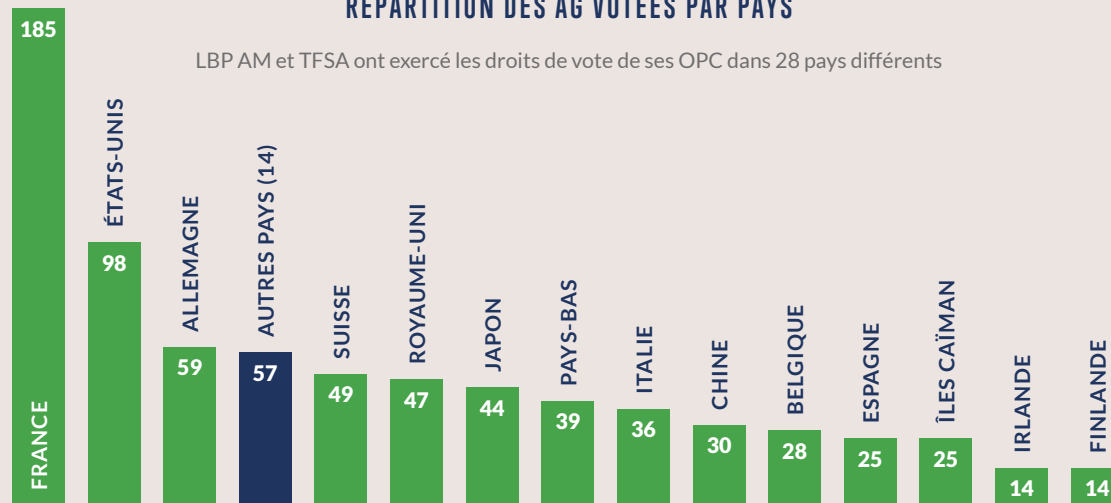
Voici quelques exemples de résolutions soutenues par LBP AM/TFSA

- **Transition énergétique** : des actionnaires ont déposé en 2021 des résolutions incitant les groupes pétroliers et gaziers à aligner leurs activités avec l'Accords de Paris, et pour cela à accélérer la décarbonation de leurs activités (moins d'investissements dans le pétrole et le gaz, davantage de développements dans les énergies renouvelables). C'était le cas notamment aux Etats-Unis chez Chevron et Exxon Mobil, en Europe chez Equinor, Royal Dutch Shell et BP.
- **Harcèlement sexuel** : des investisseurs ont déposé des résolutions similaires aux assemblées générales de certaines sociétés américaines (par exemple, chez Comcast Corporation et Microsoft Corporation), pour demander aux entreprises de publier des rapports sur l'efficacité de leurs politiques contre le harcèlement sexuel. Ces résolutions encouragent les sociétés à mettre en place des politiques solides de prévention contre le harcèlement sexuel.



RÉPARTITION DES AG VOTÉES PAR PAYS

LBP AM et TFSA ont exercé les droits de vote de ses OPC dans 28 pays différents



Périmètre

LBP AM et TFSA participent aux assemblées générales des entreprises en fonction :

- Du poids de LBP AM et TFSA dans la prise de décision : ce critère conduit à déterminer un seuil en pourcentage de détention du capital de l'émetteur ;
- De la couverture des encours actions sous gestion : ce critère doit garantir que les seuils fixés permettent de retenir un nombre de sociétés assez important pour couvrir largement les encours détenus dans les portefeuilles ;
- Du coût lié à l'exercice des droits de vote, qui peut influencer sur les niveaux des seuils soit de détention minimale du capital d'un émetteur, soit de détention par les OPC.

Notre périmètre de vote augmente de façon régulière et représente en 2021 plus de 92% de nos investissements en actions. Nous avons ainsi exercé nos droits de vote pour environ 11 549 résolutions, auprès de 632 sociétés, réparties dans 28 pays, au cours de 750 assemblées générales.

Principaux motifs de désaccords lors des assemblées générales

Les résolutions les plus contestées par LBP AM/TFSA sont celles portant sur les rémunérations des dirigeants exécutifs (44,4% de votes contre) et sur les autorisations pour opérations sur capital (35,1% de votes contre).

Les principaux motifs d'opposition sont :

- Concernant les rémunérations : manque de modération (supérieur au seuil défini par LBP AM/TFSA), niveau de transparence insuffisant, manque d'exigence sur les critères de performance, plans de rémunération de long terme jugés court terme (périodes de performance inférieures à 3 ans).
- Concernant les autorisations pour opérations sur capital : LBP AM et TFSA se sont opposés aux autorisations non spécifiques pour augmentations de capital réservées à une catégorie d'investisseurs, considérées comme mauvaise pratique étant donné que ce format d'augmentation de capital ne permet pas à tous les actionnaires de participer à l'opération. Les autorisations pour opérations sur capital utilisables en période d'offre publique constituent également un motif important de contestation, LBP AM/TFSA étant défavorable à l'existence de dispositifs « anti-OPA ».

Engagement et dépôt de résolution en assemblées générales :

voir section "2.3 Dialogue et engagement avec les entreprises"

2.4.

Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques

2.4.1 Cartographie des risques extra-financiers

L'intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques se réalise d'abord au niveau de l'analyse extra-financière de l'émetteur ou du projet, telle que décrite à la section **1.3 : Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse**.

Elle constitue un moyen d'identifier des facteurs de risques qui ne sont pas pris en compte dans une analyse financière classique, comme par exemple :

- **Les risques réglementaires.** Ils correspondent aux risques, pour une entreprise, de ne pas respecter la réglementation qui lui est applicable et d'encourir des sanctions réglementaires et financières. Ces risques sont notamment captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs.
- **Les risques opérationnels.** Il s'agit des pertes potentielles résultant de lacunes ou de défauts attribuables aux ressources humaines et matérielles. Le pilier « Gestion durable des Ressources » s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental,

tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel.

- **Les risques stratégiques.** Ils correspondent aux conséquences résultant d'erreurs dans les décisions prises par les équipes dirigeantes d'une entreprise, par exemple sur l'évolution du modèle d'affaires ou sur une acquisition. Ces risques peuvent être évalués de différentes manières, à la fois par les analystes financiers qui jugent la résilience des émetteurs face aux changements dans l'environnement concurrentiel, mais aussi par la méthodologie de notation ISR GREaT qui s'intéresse ici à l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires ».
- **Les risques liés au climat, que sont les risques physiques** qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques ; les risques de transition qui couvrent ceux résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, à la suite d'un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques qui eux-mêmes peuvent être des risques réglementaires, opérationnels et/ou stratégiques, sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

Cette identification des risques peut être complétée par l'analyse réalisée à l'occasion du comité d'exclusion, en particulier du point de vue du risque de réputation pour LBP AM et TFSA.

En complément de l'analyse ISR, la direction des risques mène des travaux d'intégration des risques climatiques dans sa cartographie des risques. L'approche utilisée se base sur le modèle MSCI ESG Climate VaR Value at Risk (ex Carbon Delta) permettant une estimation des risques physiques et des risques de transition. Les scénarios retenus sont les suivants :

- **Risque physique :** scénario climatique extrême (froid, chaleur et vents extrêmes, fortes précipitations et chutes de neige, inondations côtières et fluviales, cyclones...). Les impacts retenus sur la valeur des émetteurs correspondent à un scénario de réchauffement élevé qui poursuit la trajectoire climatique de 3-4°C avec un niveau de confiance de 95%.
- **Risque de transition :** Hypothèse d'un objectif mondial de 1,5 °C. Les impacts retenus sur les valeurs des émetteurs correspondent au risque lié à la mise en œuvre de politiques restrictives sur les sources d'émissions (Scope 1, 2, 3) en supposant un objectif de 1,5 °C et une transition énergétique et écologique rapide et profonde.

2.4.2 Contrôle sur la mise en œuvre des règles de gestion ISR

En premier niveau, chaque gérant est chargé du suivi des règles ISR dans le cadre de la politique de gestion de son fonds, notamment les exclusions et la sélectivité liées au label ISR. Afin de faciliter ce travail, les outils de gestion intègrent les données extra-financières nécessaires. Un système de blocage pre-trade a été paramétré pour éviter toute opération de gestion qui serait en infraction avec le cadre mis en place.

La direction des risques est en charge du contrôle de « niveau 1 bis » de ces engagements à travers le suivi quotidien post-trade sur le respect des règles.

Enfin, la direction de la conformité et du contrôle interne (DCCI) réalise un contrôle du suivi des engagements dans le cadre de sa mission de contrôle permanent de deuxième niveau, via des audits qui peuvent porter, par exemple, sur le process de gestion ISR ou l'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

Au-delà de ces missions de contrôle, la direction des risques et la DCCI sont associées à la gouvernance de la finance durable. Ses représentants participent au comité finance durable et au comité d'exclusion. La direction des risques dispose notamment d'un droit d'alerte auprès du comité exécutif du groupe LBP AM en cas de désaccord avec une décision prise en comité d'exclusion.

2.4.3 La politique de prise en compte des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

En sa qualité d'investisseur responsable, le groupe LBPAM porte une attention particulière à l'identification et à la maîtrise des principaux impacts négatifs de ses investissements sur les facteurs de durabilité.

La méthodologie propriétaire GREaT permet une prise en compte holistique, des impacts négatifs des investis-

sements sur les facteurs environnementaux d'une part (émissions de GES, impacts sur la biodiversité, impacts sur l'eau et les ressources marines), et les impacts négatifs sur les facteurs sociaux d'autre part (écarts par rapport au concept de transition juste, écarts de rémunération, dégradation des conditions de travail couvrant également la chaîne de fournisseurs, mauvaise gestion des restructurations, entrave à l'égalité des genres).

Le groupe LBP AM porte une attention particulière, matérialisée par des objectifs et limites précis :

- Sur le volet environnemental, les émissions de CO₂ : la ligne directrice pour la maîtrise des externalités négatives sur cette thématique est donnée par le scénario de transition P2 du GIEC. Le groupe LBP AM a réaffirmé cet objectif en mars 2021 en adhérant à la Net Zero Asset Managers initiative ;
- Sur le volet social, les violations du Pacte Mondial relatif aux droits de l'homme, la lutte contre la corruption et aux normes internationales du travail ; les déséquilibres des genres dans les conseils d'administration (plus de 60% d'hommes) et de rémunération dans les entreprises (plus de 240 fois le salaire médian du pays).

La suite de cette section précise la manière dont le groupe LBP AM prend en compte les impacts négatifs de ses investissements dans les différents niveaux de son activité de gestion. Un tableau détaillant les principaux impacts négatifs considérés et les politiques associées est disponible en annexes du document.



Politique d'exclusion

La politique d'exclusion, appliquée à l'ensemble des fonds ouverts LBP AM/TFSA, des fonds de dette privée Infrastructure, Immobilier et Corporate, ainsi qu'à tout ou partie des fonds dédiés ou mandats selon le choix des investisseurs, permet une maîtrise transversale des impacts négatifs jugés prioritaires (PAI) par le groupe LBP AM. Elle couvre :

- > Les émissions de GES via la politique Charbon ;
- > Les pressions sur la biodiversité via la politique d'exclusion relative à la déforestation ;
- > Le respect des droits humains et des conditions de travail dignes via la politique relative aux UN GC ;
- > La production et la vente d'armes controversées via la politique sur les armes.

La politique d'exclusion est détaillée à la section [Notre politique d'exclusion](#)

Sélection des titres en portefeuille

L'application des exigences du label ISR français à l'ensemble des fonds ouverts éligibles, sur la base des notes ESG établies par la méthodologie propriétaire GREaT, pénalise les émetteurs les moins bien notés. Cela tend à limiter la présence dans les portefeuilles d'émetteurs ayant d'importants impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

Cette approche permet de couvrir un large spectre d'impacts négatifs relatifs :

- > Aux émissions de gaz à effet de serre ;
- > Aux pressions sur la biodiversité, l'eau et les ressources marines ;
- > A la pollution et la gestion des déchets ;
- > Au respect de la diversité et de l'égalité des genres ;
- > Aux droits humains et conditions de travail.

À noter que cette approche n'est pas destinée à adresser des critères spécifiques pour lesquels des objectifs quantitatifs seraient établis ex ante. Elle vise plutôt à donner aux gérants une information sur la performance ESG générale des entreprises, dans l'optique de respecter les critères d'exclusion ou d'amélioration de note fixés par le label ISR français.

Le cadre d'analyse quantitatif systématique AGIR n'est pas appliqué aux actifs réels et de dette privée Infrastructure, Immobilière et Corporate. Il est en effet impossible d'appliquer à ces actifs les règles de sélectivité fixées dans le label ISR, l'investissement étant réalisé de manière ciblée sur certains projets et non à partir d'un large univers d'émetteurs.

Pour autant, la philosophie de la méthodologie GREaT a été transposée à ces catégories d'actifs, et l'analyse ESG est considérée au même titre que les analyses de risque et de conformité par le comité d'investissement. Aussi, les PAI mentionnés ci-dessus sont également pris en compte dans les décisions d'investissement.

Indicateurs de suivi des PAI

Un indicateur des émissions de GES financées¹ est calculé pour l'ensemble des fonds ouverts :

- Pour les fonds ayant obtenu le label ISR V2², l'indicateur couvre les scopes 1 et 2 et les fonds doivent battre leur univers d'analyse ou leur indice de référence. Le scope 3 sera intégré lorsque des données suffisamment robustes seront disponibles ;
- Pour les autres fonds, l'indicateur couvre les scopes 1, 2 et 3 avec une utilisation aujourd'hui limitée à un suivi ex post. L'indicateur sera progressivement utilisé pour définir des contraintes ex ante.



Un indicateur de température de portefeuille est appliqué au fonds de dette privée « European Responsible Investment » (ERI). Il permet de contrôler que les investissements réalisés ne nuisent pas à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris concernant la limitation de l'élévation de la température à 1,5°C.

(1) Cet indicateur correspond aux émissions des entreprises, exprimées en tonnes-équivalent de CO2 rapportées aux montant investis.

(2) Il s'agit des fonds Tocqueville Dividende ISR, Tocqueville Small Cap Euro ISR, Tocqueville Value Europe ISR, Tocqueville Mid Cap Europ ISR, LBP AM ISR OBLI Europe, LBP AM IRC Actions Euro Min Var, LBP AM ISR Taux, LBP AM ISR Diversifié.

Vote et engagement

En 2021, le groupe LBP AM a exercé ses droits de vote sur plus de 90% de ses investissements en actions. La politique de vote, permet de limiter les impacts négatifs des entreprises investies sur les questions environnementales en lien avec l'Accord de Paris, et sur les questions sociales en lien avec des critères de parité, de diversité et de juste rémunération des dirigeants.

Sur la question environnementale, les plans climat font l'objet d'une attention particulière concernant :

- > L'annonce d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme ;
- > Leur alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ;
- > L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- > La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères extra-financiers alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

Sur la question sociale, les principaux critères relatifs à la gestion des PAI sont :

- Concernant la parité et la diversité, l'opposition aux élections de candidats masculins lorsque les femmes représentent moins de 40% du conseil d'administration ;
- Concernant la rémunération des dirigeants, l'opposition à des salaires dépassant 240 fois le salaire médian du pays du siège de l'entreprise ainsi que l'opposition à des rémunérations variables qui n'intégreraient pas de critères RSE.

Le groupe LBP AM mène aussi des actions d'engagement auprès des entreprises en portefeuille, qui concourent à la prévention ou à la résolution des impacts négatifs des sociétés financées. C'est ainsi le cas dans la politique d'exclusion du charbon thermique. Dans ce cadre, les émetteurs dont la stratégie d'élimination du charbon n'est pas alignée sur une date de sortie avant 2030 dans les pays OCDE et 2040 dans le reste du monde sont spécifiquement ciblés. Une absence d'engagement probant de la part de ces émetteurs se traduit par leur exclusion des portefeuilles LBP AM et TFSA. Par exemple, onze producteurs d'électricité ont été ciblés au second semestre 2020 et huit d'entre eux ont été exclus faute d'engagement sur des mesures correctives satisfaisantes.



CHAPITRE 3

FOCUS ENVIRONNEMENT

Nous déployons une politique environnementale pour accompagner la transition énergétique de l'économie réelle, assurer une bonne gestion des risques climatiques et contribuer à la préservation du vivant sur l'ensemble de nos gestions.

En outre, notre gamme environnementale, investie dans des actifs verts, permet à nos clients de contribuer directement à la protection de l'environnement.

3. 1. Notre politique climat

3.1.1 Une stratégie en quatre volets pour atteindre la neutralité carbone

Cette décennie représente la dernière chance pour déployer, à l'échelle mondiale, des politiques et stratégies climatiques pour transformer notre économie et nos comportements collectifs - individus, communautés, entreprises, institutions et gouvernements - afin de plafonner le réchauffement à 1,5°C et un avenir viable comme le préconisent les rapports AR-6 du GIEC.

Nos activités d'investissement sont concernées par les enjeux climatiques à deux titres :

- La gestion des portefeuilles a un impact sur le climat, par exemple à travers le choix de financer ou non des projets fossiles, l'influence de nos votes aux assemblées générales, ou l'offre de produits verts pour nos clients.
- Le changement climatique a des conséquences qui affectent nos portefeuilles, par exemple à travers les risques accrus de catastrophes naturelles qui vont toucher les entreprises, les nouvelles réglementations qui vont les obliger à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, etc.

Notre politique climatique vise à adresser l'urgence cli-

matique, dans ces deux dimensions. Pour ce faire, elle repose sur 1 objectif et 4 leviers pour l'atteindre.

1 OBJECTIF La définition d'une trajectoire *Net Zero* de décarbonation pour atteindre la neutralité carbone de nos portefeuilles en 2050.



Le groupe LBP AM a ainsi rejoint en mars 2021 la Net Zero Asset Managers initiative, afin d'inscrire sa gestion dans une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement global à un niveau bien inférieur à 2°C, de préférence 1,5°C, d'ici la fin du siècle. En cohérence avec notre adhésion à la Net Zero Asset Managers initiative, nous préparons pour 2022 la définition d'une trajectoire de décarbonation et d'une feuille de route de gestion pour nous permettre d'atteindre de la neutralité carbone dans nos portefeuilles en 2050.

4 leviers

- Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés
- Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille pour réduire les risques climatiques
- Accompagner les sociétés investies dans leur transition
- Renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent des solutions en faveur de la transition énergétique.

Un scénario climatique de référence

L'utilisation d'un scénario climatique dit « de référence » est recommandé pour aider à mesurer les risques climatiques et guider la réflexion et l'action des investisseurs. Toutefois, ils n'apportent pas de solution « clé en main », dans la mesure où il reste une forte incertitude sur la probabilité et rapidité de matérialisation de ces scénarios, issue de l'incertitude sur la réalisation des différentes hypothèses qui les sous-tendent (économie, démographie, évolutions technologiques, décisions politiques, etc.). La stratégie climat du groupe LBP AM s'appuie notamment sur le scénario P2 du GIEC, qui définit une trajectoire de décarbonation visant à limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5°C en 2100. Ce scénario implique que les émissions mondiales nettes de GES atteignent un pic entre 2020 et au plus tard avant 2025, pour diminuer de 45 % d'ici 2030 par rapport à 2019, et soient égales à zéro en 2050.

Dans son Rapport spécial de septembre 2019, le GIEC a démontré que les impacts négatifs du changement climatique sur l'homme et les écosystèmes seraient nettement inférieurs en limitant le réchauffement à 1,5°C plutôt qu'à 2°C. Nous sommes donc convaincus que c'est

le scénario vers lequel notre modèle économique doit tendre.

Le scénario P2 induit une transformation profonde de la société pour réussir à atteindre cette neutralité carbone mondiale, via une transition vers des modes de consommation durables et robustes, des innovations technologiques à faible intensité carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés et en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone.

Il nous sert de point de référence pour échanger avec les entreprises dans le cadre de notre politique d'engagement (décrits dans la section 2.3) et nous permet de modéliser les indicateurs pour calculer un prix du CO₂ et ainsi de déterminer les risques physiques et les risques de transition (décrits dans la section 2.4)

Vers une trajectoire de décarbonation globale de nos portefeuilles

Pour établir nos objectifs de décarbonation, nous utilisons la méthodologie de l'initiative Science-Based Targets – Financial Institutions dite SBTi-Portfolio Coverage. L'approche se base sur la mesure de la proportion d'encours

placés dans les entreprises ayant la trajectoire de décarbonation validée par la SBTi. Selon la SBTi, « les objectifs basés sur la science montrent aux organisations combien et à quelle vitesse elles doivent réduire leurs émissions de GES pour prévenir les pires effets du changement climatique ». Ce choix est fondé sur la robustesse du processus de validation des objectifs par la SBTi et sa cohérence avec la science du climat la plus récente.

Pour définir notre trajectoire, nous :

- Apprécions le « point de départ », c'est à dire la performance climatique de nos portefeuilles actuels, par l'évaluation des trajectoires de décarbonation à moyen et long terme des émetteurs ainsi que par une analyse des progrès de l'entreprise par rapport à ses objectifs de réduction de GES ;
- Apprécions plusieurs facteurs d'évolution de cette performance à moyen terme : la disponibilité des méthodes et des données sur les différentes classes d'actifs gérées, notre degré d'influence plus ou moins important en tant que gestionnaire d'actifs, les dynamiques de décarbonation régionales, la taille des émetteurs, et l'évolution de notre allocation stratégique pour qu'elle puisse être appréciée à 2030.

Du fait de l'expérience de son équipe en la matière, LBPAM participe à des initiatives telles que Net Zero Asset Managers, IIGCC, GFANZ, Eurosif, Finance for Tomorrow visant améliorer les approches d'établissement et de suivi des objectifs Net Zero des institutions financières.



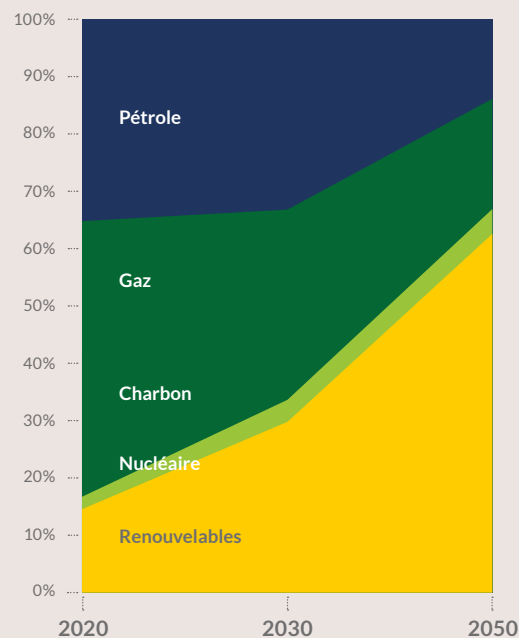
LE SCENARIO CLIMATIQUE DE RÉFÉRENCE PRÉVOIT UNE RAPIDE ET PROFONDE DÉCARBONATION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE

Dans la mesure où deux-tiers des émissions mondiales de GES sont liées à l'énergie, dans le scénario P2 du GIEC, la part des énergies renouvelables dans la production mondiale d'énergie primaire croît d'environ 15 % en 2020 à 29 % en 2030, pour atteindre 60 % en 2050. Dans le même temps, la part des énergies fossiles décroît d'environ 83 % en 2020 à 67 % en 2030, pour finir à 33 % en 2050. La part du charbon dans l'approvisionnement mondial d'énergie primaire est celle qui diminue le plus fortement, suivie par le pétrole et le gaz.

Le mix énergétique défini par le GIEC nous permet de construire notre politique sectorielle.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE MONDIALE D'ÉNERGIE PRIMAIRE DANS LES SCÉNARIOS P1 ET P2

(source : GIEC)



3.1.2

Réduire notre exposition aux actifs fortement carbonés

La politique sur le charbon thermique

Parmi toutes les ressources fossiles, le charbon thermique a un impact climatique particulièrement négatif, et est largement substituable par d'autres énergies.

Notre politique :

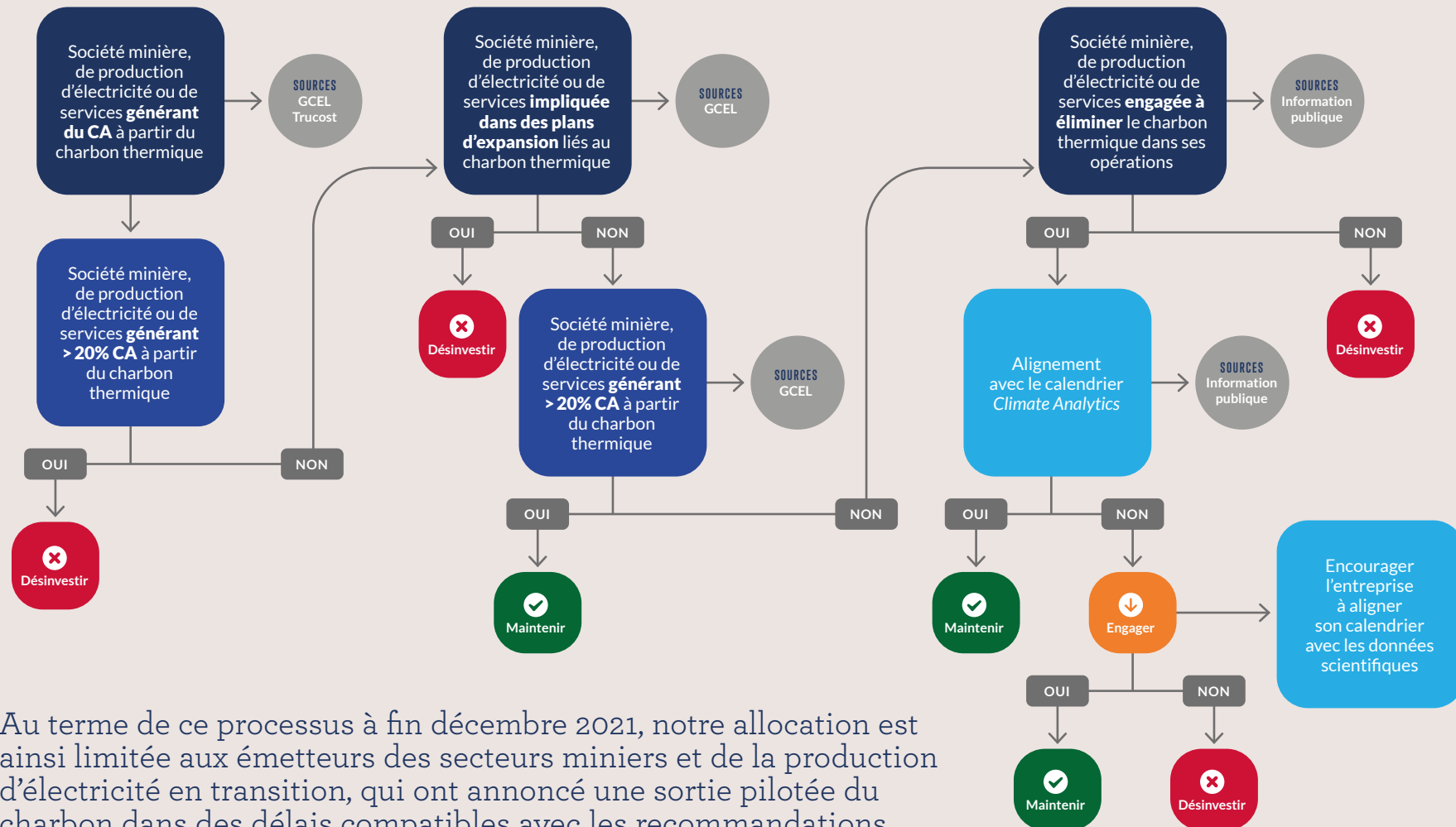
- porte sur les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité, ainsi que les fournisseurs de services générant des revenus à partir du charbon thermique ;
- a pour finalité de les inciter à éliminer le charbon thermique de leur activité dans le respect des délais préconisés par la science (avant 2030 pour les pays de l'OCDE, avant 2040 pour le reste du monde, selon les travaux de l'expert Climate Analytics).

Pour ce faire, notre politique repose sur la combinaison de critères formels d'exclusion et d'engagement, assortis d'une échéance.

Maintenir

Émetteur dont la date de sortie du charbon est alignée avec le calendrier de Climate Analytics. Nous analysons la communication publique des émetteurs pour voir si un engagement de sortie du charbon conforme à la science a été pris. Nous demandons également que les actifs soient décommissionnés et non vendus et que les enjeux sociaux liés à la fermeture des actifs soient pris en compte selon le principe de transition juste.

POLITIQUE D'EXCLUSION DU CHARBON



Au terme de ce processus à fin décembre 2021, notre allocation est ainsi limitée aux émetteurs des secteurs miniers et de la production d'électricité en transition, qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon dans des délais compatibles avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement global à 1,5°C.

Engager

Emetteur ayant communiqué sur une sortie du charbon mais sans calendrier clair. Le cas échéant, engagement ouvert au T1 de l'année N pour les inciter à réviser leur stratégie et l'aligner avec la science. Le cas échéant, nous leur demandons de communiquer un plan détaillé justifiant la robustesse de leur nouvelle stratégie. Le groupe LBP AM statue sur le maintien ou le désinvestissement du titre au 31/12 au plus tard.

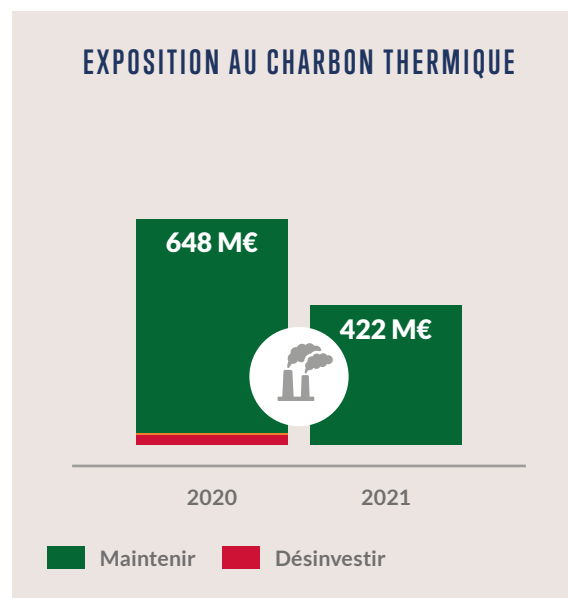
Désinvestir

- Société minière ou producteur d'électricité impliqué dans le développement de nouveaux projets. L'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat implique l'arrêt total de tous les projets d'extension de mines ou de centrales thermiques. Nous identifions les émetteurs impliqués dans de tels projets en nous appuyant sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald et excluons systématiquement tout émetteur y figurant.
- Société minière ou producteur d'électricité émetteurs n'ayant pas communiqué sur leurs engagements à sortir du charbon (à l'issue de la période d'engagement).
- Société de services générant au moins 20% de leur chiffre d'affaires. Nous nous appuyons sur la recherche de Trucost pour les identifier.

Notre exposition totale au charbon thermique s'élevait ainsi à près de 422 millions d'euros au 31 décembre 2021, avec 100% d'encours dans des émetteurs à maintenir. Au 31 décembre 2020, cette exposition s'élevait à environ 683 millions d'euros, avec une répartition 95% / 1% / 4% entre les catégories maintenir / engager / exclure. Cette évolution favorable de notre exposition, au regard de l'urgence à éliminer le charbon de la production d'électricité, traduit notre volonté d'accé-

lérer la décarbonation des acteurs du secteur et d'accompagner ceux s'étant engagés en ce sens.

En 2021, nous avons entamé une réflexion pour décliner l'approche utilisée pour le charbon à d'autres ressources fossiles problématiques : le pétrole et le gaz non conventionnel (sables bitumineux, forage en eaux profondes, Arctique, etc.).



Vers une politique sur le secteur pétrolier et gazier

Afin de contenir la hausse des températures à 1,5° C à l'horizon 2100, les scénarios énergétiques proposés par

le GIEC¹ et par l'Agence internationale de l'énergie (AIE)² pour respecter le budget carbone mondial imposé par l'objectif 1,5°C tout en assurant une croissance économique continue et la sécurité énergétique, prévoient – outre la réduction drastique du charbon – des réductions soutenues, dès 2020, des émissions du secteur Pétrole et gaz, sur toute la chaîne d'approvisionnement, depuis la production jusqu'à la consommation. C'est la transition énergétique, des énergies fossiles vers les énergies décarbonées, assortie de mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs consommateurs de ces énergies. Ainsi, d'après le GIEC, la consommation mondiale de pétrole et de gaz doit diminuer de 60% et 45% respectivement entre 2019 et 2050 (60% et 70% respectivement sans CCS³). D'après l'AIE, l'efficacité énergétique annuelle s'améliore de 4% par an jusqu'en 2030 et la consommation de pétrole décline dès 2019, et de près de -75% entre 2020 et 2050 ; tandis que celle de gaz diminue au milieu des années 2020 avant de décliner, de -55% entre 2020 et 2050. Cette trajectoire de demande pétrolière et gazière implique qu'il n'est pas nécessaire d'explorer pour découvrir de nouvelles ressources et qu'il n'y a pas besoin de nouveaux champs au-delà de ceux dont le développement est déjà approuvé en 2021.

En outre, la recherche de think tanks tels que Carbo Tracker Initiative a mis en évidence le fait que les émissions potentielles de CO₂ des réserves d'hydrocarbures déjà développées excèdent largement le budget carbone restant pour espérer limiter le réchauffement global à 1,5°C. Il en résulte un risque « d'actifs échoués ».

Notre politique sectorielle, en cours de développement, définira nos principes d'exclusion et d'engagement des acteurs du secteur pour aligner d'ici 2030 les allocations

(1) https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg3/downloads/report/IPCC_AR6_WGIII_SPM.pdf

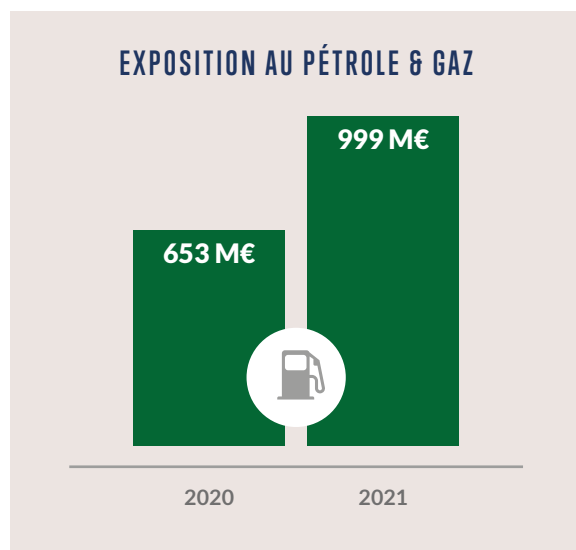
(2) https://iea.blob.core.windows.net/assets/deebef5d-0c34-4539-9d0c-10b13d840027/NetZero2050-ARoadmapfortheGlobalEnergySector_CORR.pdf

(3) « Carbon Capture, Utilization, and Storage », soit captage, stockage et valorisation du CO₂.

de LBP AM et TFSA dans le secteur du pétrole et du gaz avec l'objectif de neutralité carbone à 2050, en :

- Favorisant et accompagnant la transition énergétique ordonnée et juste de l'économie réelle, nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris,
- Contribuant à la gestion des risques financiers climatiques – risques de transition, risques juridiques et risques physiques - pour leurs propres portefeuilles.

Elle traitera notamment de la politique de sortie des énergies non conventionnelles.



Dans l'interim, nous exerçons d'ores et déjà un dialogue actif avec ces entreprises et exerçons nos droits de vote aux assemblées générales de manière exigeante. Dans un cadre bilatéral ou collectif, nous engageons le dialogue avec certaines d'entre elles pour les inciter à mettre en

place des stratégies de décarbonation cohérentes avec l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5°C.

Au 31 décembre 2021, notre exposition aux émetteurs du secteur pétrolier et gazier s'élevait à 999 millions d'euros. 100% de cette exposition était détenue en actions, ce qui nous a permis d'avoir une posture proactive en matière de dialogue actionnarial avec les acteurs du secteur.

3.1.3 Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille pour réduire les risques climatiques

L'amélioration du profil climatique de nos portefeuilles passe par la mise en place d'indicateurs de pilotage. Nous intégrons deux données relatives aux enjeux climatiques, de manière systématique dans la gestion ou le suivi des

investissements : la notation du pilier Transition Énergétique et économique et la mesure des émissions de GES pour tous les titres en portefeuille.

Optimisation des risques climatiques des portefeuilles via GREaT

L'analyse climatique du groupe LBP AM se fonde systématiquement sur le pilier E de notre méthodologie GREaT qui traduit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur, cette dernière étant utilisée pour la labellisation ISR de nos portefeuilles.

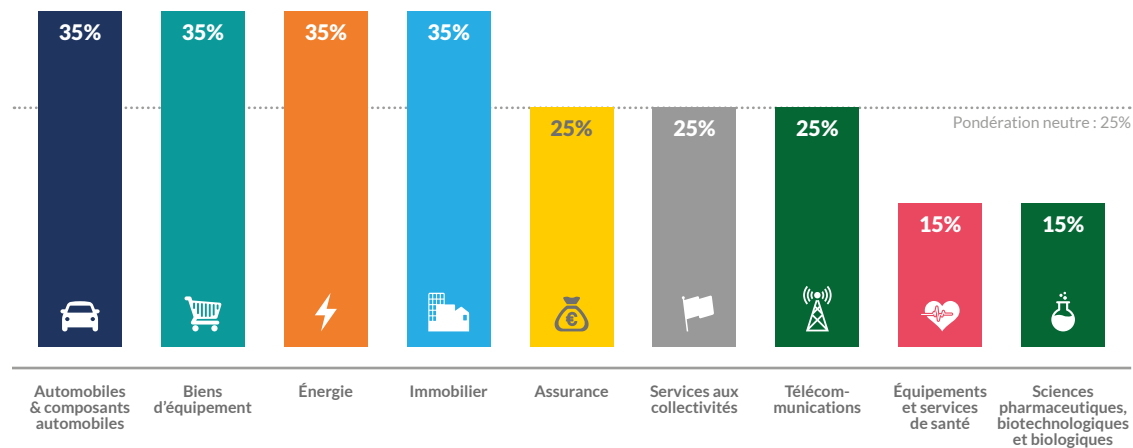
La construction de cette note repose sur une quinzaine d'indicateurs collectés auprès des agences de notation spécialisées.

● Gestion des risques climatiques

- > Détention d'actifs carbonés (réserves d'énergies fossiles)



EXEMPLES DE PONDÉRATION : POIDS DU PILIER E DANS LA NOTE FINALE GREaT



Cette note systématique permet d'évaluer la robustesse de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, produits et services. La note du pilier est disponible sur la plateforme GREaT 360, ce qui donne la possibilité aux gérants et aux analystes de LBP AM et de TFSA de sélectionner les meilleures entreprises.

- > Recours aux énergies renouvelables dans ses opérations
- > Émissions de GES : cet indicateur vise à évaluer la stratégie d'un émetteur pour réduire les émissions de GES directes et indirectes liées à ses opérations (scopes 1 et 2). Il valorise notamment la définition d'objectifs chiffrés, sur un horizon temporel clair et cohérents avec un scénario scientifique. La validation de ces objectifs par un organisme tiers reconnu, comme la Science Based Targets Initiative, est également un facteur d'amélioration du score.

- **Contribution à la transition énergétique à travers l'offre de produits et services**

- > Part du chiffre d'affaires et/ou du résultat (en fonction de l'entreprise, de son secteur et des produits vendus) générée grâce aux services et solutions contribuant à l'effort de lutte contre le changement climatique.
- > Selon le niveau d'exposition du secteur aux risques et opportunités liés au climat, la pondération du pilier E oscille entre un minimum de 15 % et un maximum de 35 % de la note finale GREaT.

Mesure d'empreinte carbone des investissements

Cette intensité carbone des investissements correspond aux émissions de GES des entreprises, exprimées en tonnes équivalent de CO₂, rapportées aux montants investis.

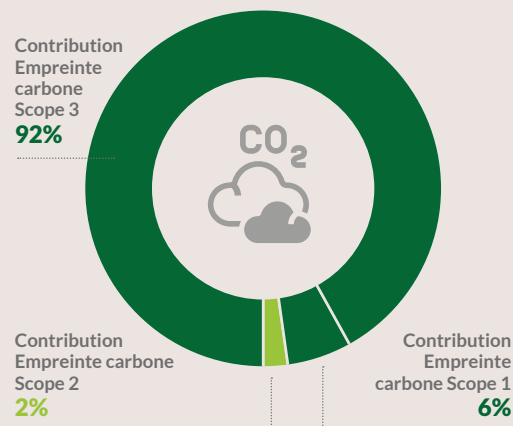
L'empreinte carbone est disponible dans les outils de suivi des investissements pour les équipes de gestion, et communiquée annuellement dans le reporting de chaque fonds labellisé ISR.

Au 31 décembre 2021, l'empreinte carbone du groupe LBP AM est de 782 tonnes de CO₂ par million d'euros investis, pour l'ensemble des scopes 1, 2 et 3.

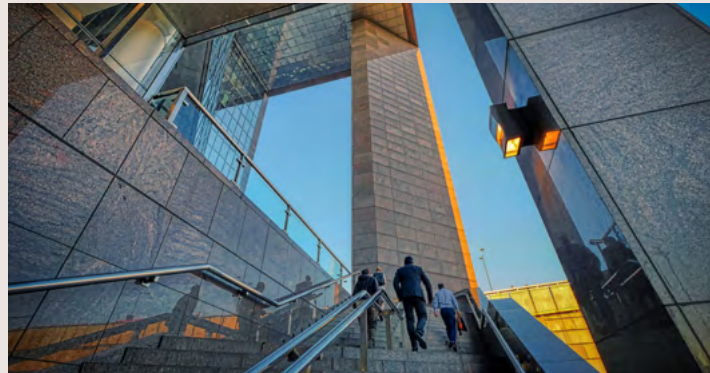
Pour les scopes 1 et 2, l'empreinte carbone est inférieure à 65 tonnes CO₂ par million d'euros investis, en diminution de près de 20% par rapport au 31/06/2021, où elle atteignait 82 tonnes CO₂ par million d'euros investis.

Ce calcul est basé sur une information disponible pour 87 % des émetteurs en portefeuille pour le scope 1 et 2 et plus de 75 % pour le scope 3. Concernant ce scope, l'information disponible est de plus en plus complète, la couverture de ce scope a augmenté de 50% en 2 ans.

RÉPARTITION DE L'EMPREINTE CARBONE ATTRIBUABLE À NOS INVESTISSEMENTS



MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE



Pour mesurer le volume d'émissions de GES (scopes 1+2+3) de chaque émetteur en portefeuille, nous nous basons sur les données fournies par MSCI. Nous intégrons les émissions du scope 3 afin d'avoir une vue d'ensemble de l'entreprise et de sa chaîne de valeur, en dépit des limitations liées à la qualité de l'information communiquée sur ce scope.

Pour les émissions de GES, MSCI utilise trois méthodes différentes, à partir :

- des informations communiquées par les entreprises elles-mêmes ;

- du modèle de production d'énergie (méthodologie réservée aux producteurs d'électricité en utilisant le mix énergétique) ;
- d'une modélisation réalisée par secteur d'activité. Cette approche est privilégiée pour les entreprises qui ne publient aucune information sur leurs émissions de GES.

À fin décembre 2021, près de 40 % des émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2) utilisées par MSCI provenaient directement des rapports annuels des entreprises au sein

de l'univers MSCI World. Le reste était modélisé et calculé par l'agence de notation. Cette valeur est encore sensiblement plus faible pour le scope 3, pour lequel l'information n'est pas publiée par la société et a dû être modélisée à partir des approximations sectorielles, ce qui peut induire des écarts significatifs de résultats entre fournisseurs de données pour une même entreprise.

Nous déduisons ensuite la quote-part de ces émissions attribuables à nos portefeuilles, en proportion du niveau de détention de LBP AM et TFSA pour chaque émetteur, à travers nos participations à son capital (via nos investissements en actions) ou à sa dette (via nos investissements en obligations). Afin de permettre des comparaisons entre les portefeuilles ou dans la durée, ces tonnes d'émissions « attribuables à LBP AM ou TFSA » sont ramenées à une unité standard d'un million d'euros investis.

ÉVALUATION DES RISQUES PHYSIQUES

POUR L'ANALYSE CI-DESSOUS, NOUS RECOURONS AU FOURNISSEUR MSCI ESG ET SA MÉTHODOLOGIE CLIMATE VALUE-AT-RISK CVAR, EN RAISON DE LA TRANSPARENCE ET LA GRANULARITÉ DE CETTE MÉTHODOLOGIE.

Méthodologie d'analyse

CVaR est un modèle probabiliste pour déterminer la valeur actualisée des coûts supportés par un émetteur en cas de dommages physiques sur ses actifs résultant d'événements météorologiques aigus (cyclones, canicules, tsunamis, inondations etc.) et/ou chroniques (élévation du niveau de la mer, sécheresse, chaleurs et vagues de froid extrêmes, fortes précipitations, chutes de neiges importantes, vents violents etc.), en faisant l'hypothèse que les aléas climatiques continueront sur la même tendance. Les coûts liés à la baisse des revenus induite par l'interruption de l'activité consécutivement à de tels événements météorologiques sont également pris en compte dans l'évaluation.

Les risques chroniques se manifestent principalement par la réduction de la productivité ou de la disponibilité des employés, ainsi que l'interruption temporaire de la production et sont modélisés par extrapolation des données historiques.

Les risques aigus sont modélisés en utilisant des modèles climatiques similaires à ceux utilisés par le secteur de l'assurance et de la réassurance, pour estimer les coûts matériels directs ou indirects à partir des coûts recensés

pour les catastrophes passées.

La matérialité estimée des risques physiques est fonction de trois facteurs :

- La vulnérabilité aux aléas climatiques des actifs d'un émetteur donné, qui estime les impacts matériels directs (dommages, destruction) ou indirects (interruption temporaire de la production liée, par exemple, à l'incapacité des salariés à rejoindre le site...).
- L'exposition géographique des activités, des ressources et des salariés rattachés à un émetteur donné.
- La probabilité d'occurrence de l'évènement climatique.

Nous avons décidé de baser l'analyse sur le scénario « agressif » associé à un réchauffement de 3-4°C MSCI ESG.

Nous calculons la quote-part des coûts associés aux différents risques climatiques attribuables à nos investissements, puis additionnons les coûts par catégorie de risques pour estimer leur poids par rapport à la valorisation totale du portefeuille. Ce ratio est comparé à celui de l'indice de référence composite pour évaluer la maîtrise de nos risques climatiques.

Enfin, nous agrégeons l'ensemble des coûts de

chaque portefeuille (c'est-à-dire l'ensemble des fonds ouverts de LBP AM et TFSA) pour en déduire une estimation au niveau de la société de gestion, que nous comparons au benchmark représentatif de nos actifs afin de piloter notre gestion des risques climatiques.

**Coût du risque climatique
en % des actifs éligibles couverts**



Coût total des risques

Actifs éligibles couverts

Résultats de l'analyse

Selon le modèle de CVaR, les risques physiques « maximum » encourus par le groupe LBP AM pour l'ensemble de ses fonds ouverts représentent environ 6,6 % des actifs nets sous gestion.

Cette analyse se base sur une information fournie par MSCI ESG sur plus de 90 % des émetteurs en portefeuille et près de 95 % de ceux de l'indice de référence composite, ce qui nous procure un niveau de confiance satisfaisant dans notre évaluation.



Ces engagements sont aussi connus sous le nom de "Contribution prévue déterminée au niveau national" ou National Determined Contributions (NDCs).

ÉVALUATION DES RISQUES DE TRANSITION

POUR L'ANALYSE CI-DESSOUS, NOUS RECOURONS AU FOURNISSEUR MSCI ESG ET SA MÉTHODOLOGIE CLIMATE VALUE-AT-RISK CVAR, EN RAISON DE LA TRANSPARENCE ET LA GRANULARITÉ DE CETTE MÉTHODOLOGIE.

Méthodologie d'analyse

Les risques de transition sont ceux que pourraient notamment engendrer les différentes politiques mises en place par les États et les organisations internationales, pour assurer une transition permettant d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Pour évaluer les risques politiques, MSCI ESG utilise comme point de départ les engagements pris par les États en 2015 pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à un horizon 2100 afin d'estimer la part de réduction des émissions de GES qui devrait être réalisée par chaque secteur au sein de chaque pays. Il attribue ensuite une trajectoire de réduction d'émission à chaque entreprise en fonction de son implantation géographique et de sa part de marché. Enfin, la multiplication de la réduction requise de GES par un prix estimé du CO₂ permet de calculer un coût final.

Les risques technologiques sont évalués en fonction d'une estimation des revenus potentiels liés aux brevets bas-carbone déposés par une entreprise, et des revenus issus de la vente des produits ayant un impact positif sur l'économie bas-carbone. Ces deux éléments permettent d'estimer la capacité d'innovation

et, in fine, les revenus potentiels qu'une entreprise pourrait générer à horizon 2033. Ces estimations sont d'abord réalisées par secteur, puis déclinées pour chaque entreprise en fonction de sa part de marché. L'hypothèse sous-jacente est que la somme des coûts de transition implique un montant équivalent de revenus potentiels futurs liés aux opportunités technologiques. Les entreprises qui auront su s'adapter à la transition énergétique pourront donc bénéficier de ces opportunités, alors que les autres en subiront uniquement les coûts. Finalement est obtenue une valeur actualisée des coûts nets que devrait supporter un émetteur pour aligner ses activités.

Résultats de l'analyse

Selon le scénario P2, les risques de transition s'élèvent à un peu moins de 11 % des encours de l'ensemble de nos portefeuilles, soit un niveau légèrement inférieur aux risques de transition observés sur notre indice de référence composite, qui se situent à 11,5 %.

Ces risques sont en partie compensés par les opportunités vertes (green opportunities) qui vont émerger des investissements réalisés dans les entreprises « apporteurs de solutions » à la transition énergétique, selon la

méthodologie de Carbon Delta. Les green opportunities générées par les investissements de LBP AM et TFSA sont supérieures à celles présentes dans l'indice de référence composite (6,9 % vs 5,4%).

Ces résultats sont basés sur une information disponible pour plus de 91 % des émetteurs en portefeuille et près de 97 % de ceux de l'indice de référence composite, ce qui nous procure un niveau de confiance satisfaisant dans l'évaluation.

Une revue méthodologique a été effectuée et peut expliquer des écarts d'amplitudes, entre les exercices, sur les grandeurs observées. De ce fait nous ne présentons pas une information historique sur cet indicateur, dont la comparaison serait peu pertinente.



MSCI ESG s'appuie sur des organismes internationaux et européens quiregistrent plus de 400 groupes de technologies considérées comme bas-carbone, puis évalue la pertinence de chaque brevet en analysant les marchés potentiels, le nombre de références et le nombre de technologies impactées. Pour plus de détails sur la méthode d'actualisation voir Climate Value at Risk methodology part 2 – Policy Risk. Les green opportunities sont définies par Carbon Delta et peuvent être différentes des thématiques durables définies par LBP AM.

Mobilisation de la filière risque

Le risque climatique est considéré par les Banquiers Centraux comme un risque systémique pouvant impacter la santé financière du système économique mondial de façon significative. Certaines banques centrales (ex. *Banque Centrale Européenne, Banque de France*) ont lancé les programmes visant à développer et améliorer les approches d'évaluation des risques climatiques afin d'assurer la stabilité financière, ainsi que les premiers exercices du stress-test. Les risques auxquels les entreprises financées sont exposées peuvent impacter la rentabilité des portefeuilles d'investissement et la liquidité d'actifs sous-jacents. Les méthodologies d'évaluation des risques physiques et des risques de transition sont encore récentes, mais contribuent à quantifier les effets du changement climatique et de la transition écologique et énergétique sur les portefeuilles.

3.1.4

Renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent des solutions en faveur de la transition énergétique

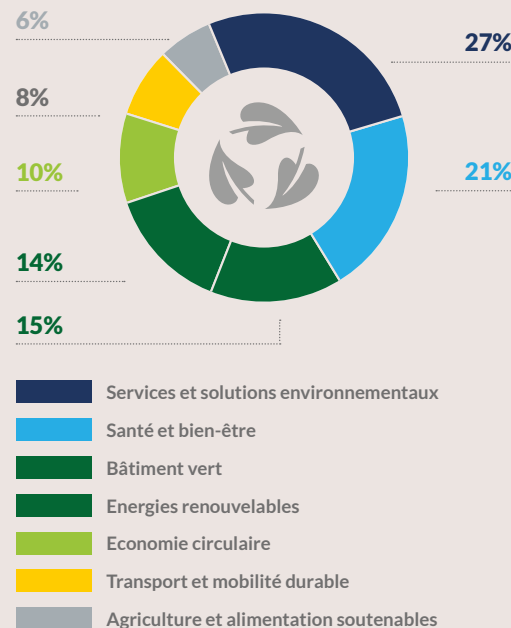
Les thématiques durables

Au 30 juin 2021, 7,3 Mds Euros d'encours (fonds actions) étaient exposés à nos thématiques durables.

La progression de ces encours dans la gestion globale du groupe LBP AM constitue un axe majeur de notre stratégie climatique car la transition énergétique est portée par ces entreprises qui apportent des solutions via leur offre de produits et de services.

Cet effort se matérialise par la création de fonds thématiques dédiés, auxquels s'ajoute désormais une stratégie de fonds de dette infrastructure à impact climatique.

RÉPARTITION THÉMATIQUES DURABLES



Stratégies dédiées au financement de la transition énergétique

Le groupe LBP AM gère et commercialise trois fonds dont la transition énergétique et la protection de l'environnement sont au cœur de la stratégie d'investissement : LBPAM ISR Actions Environnement, LBPAM ISR Global Climate Change et LBPAM Infrastructure Debt Climate Impact Fund.

LBPAM ISR Actions Environnement

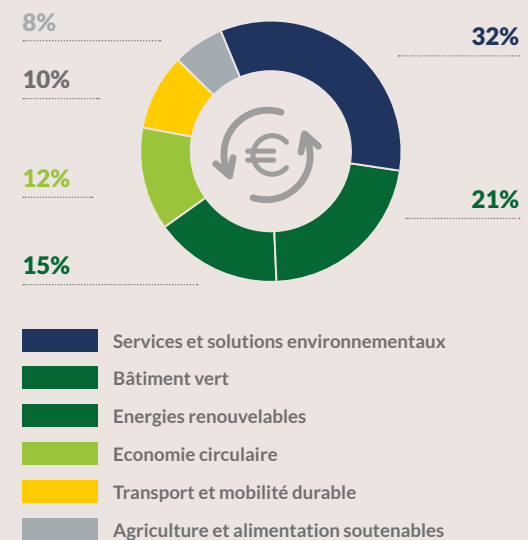
Labellisé ISR, ce fonds a également obtenu le label Greenfin créé par le ministère de la Transition écologique. Il permet aux clients de contribuer à la décarbonation de

l'économie, tout en s'exposant aux performances des marchés actions européens.

Les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent en effet répondre à une double exigence :

- appartenir à l'une des six thématiques environnementales identifiées (services et solutions environnementaux, énergies renouvelables, économie circulaire, transports et mobilités durables, bâtiments verts, agriculture et alimentation soutenables), dont la correspondance est assurée avec la nomenclature du label Greenfin ;
- obtenir une évaluation considérée comme positive au regard des quatre axes de notre méthodologie d'analyse extra-financière GREaT.

THÉMATIQUES DES FONDS INVESTIS



Les entreprises dont une partie des activités relève des énergies fossiles ou de la filière nucléaire sont obligatoirement écartées.

LBPAM ISR Global Climate Change

Ce fonds labellisé ISR est la déclinaison mondiale du précédent.

Les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent répondre à une double exigence : appartenir à l'une des six thématiques environnementales (agriculture et alimentation soutenables, bâtiments verts, économie circulaire, énergies renouvelables, services et solutions environnementaux, transports et mobilités durables) ; et obtenir une évaluation considérée comme positive au regard des quatre axes de notre méthodologie d'analyse extra-financière GREaT.

3.1.5 Accompagner les sociétés investies dans la transition

Politique d'engagement et son application

Le dialogue avec les émetteurs est une composante à part entière de notre stratégie climatique, dans la mesure où cette démarche peut nous permettre :

- d'obtenir des compléments d'information sur la stratégie de décarbonation d'un émetteur ;
- d'influer sur celui-ci afin d'accentuer l'alignement de sa stratégie climat avec l'Accord de Paris, en particulier pour les encourager à définir, atteindre et déployer leurs objectifs de décarbonation à tous les niveaux : activités, scopes de GES et horizons.

- et, in fine, d'améliorer la gestion de nos risques liés au climat.

Il s'exerce via différents leviers :

- L'exercice des votes en assemblée générale pour le soutien aux résolutions climat ;
- L'engagement individuel pour la mise en œuvre de la politique charbon du groupe LBP AM ;
- L'engagement collaboratif comme la campagne auprès du groupe TotalEnergie, au sein d'un groupement d'investisseurs

Le « Say on Climate », une avancée pour la démocratie actionnariale et pour le climat

Les plans de transition / stratégies climat ont fait l'objet d'une attention particulière de LBP AM et TFSA à l'occasion des assemblées générales portant prioritairement sur :

- La présence d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme sur un périmètre pertinent ;
- Leur niveau d'ambition, au regard de l'enjeu d'alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) sur ces objectifs et stratégies, compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

Outre le dialogue avec le management de société sur ces questions, en 2021, LBP AM et TFSA ont eu l'occasion

de se prononcer formellement sur ces plans par le biais de résolutions dites « Say on Climate » soumis au vote de l'assemblée générale.

Elles ont soutenu onze résolutions « Say on Climate » sur les quinze sur lesquelles elles ont votées. Ce vote s'est inscrit en articulation avec le dialogue engagé avec certaines de ces entreprises pour les accompagner dans ce processus complexe de transition.





Le "Say-on-Climat" est un vote annuel consultatif en assemblée générale des actionnaires sur la base d'un rapport préparé par le conseil d'administration et relatif tant à la trajectoire déjà réalisée qu'à la partie prospective du document de performance extra-financière

SYNTHÈSE DES VOTES SUR LES «SAY-ON-CLIMATE»

PAYS	ENTREPRISE	VOTE
France	Vinci SA	Contre
	Atos SE	Pour
	Total SE	Contre
Espagne	Ferrovial SA	Pour
	Aena S.M.E. SA	Contre
	Iberdrola SA	Pour
Royaume-Uni	Unilever Plc	Pour
	Aviva Plc	Pour
	Royal Dutch Shell Plc	Contre
	HSBC Holdings Plc	Pour
	SSE PIC	Pour
	National Grid Plc	Pour
Suisse	Nestle SA	Pour
Etats-Unis	S&P Global Inc.	Pour
Canada	Canadian National Railway Company	Pour

Pour des trajectoires de décarbonation :

l'engagement avec TotalEnergies



LBPAM et TFSA reconnaissent que les majors pétrolières et gazières, dont TotalEnergies, ont un rôle primordial à jouer dans la transition vers une économie bas-carbone. TotalEnergies étant un émetteur important dans nos portefeuilles, en particulier au titre de la gestion quantitative du groupe LBP AM, sa capacité à réussir sa transition énergétique et à se protéger du risque de transition est donc un facteur essentiel pour la valeur financière des investissements à long terme. Dans le cadre du dialogue bilatéral mené avec le groupe, LBPAM et TFSA ont mesuré l'ampleur des engagements pris par TotalEnergies depuis 2020 pour réduire la part du pétrole dans ses activités et plus globalement pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur certains périmètres géographiques. Mais nous avons aussi identifié un manque de transparence sur certains aspects de la stratégie, ne permettant pas une bonne appréciation de l'alignement des objectifs globaux de la société, à moyen terme, avec les objectifs de l'Accord de Paris pour le climat. Ces interrogations nous ont conduit à échanger avec d'autres actionnaires de TotalEnergies qui partageaient le même point de vue, puis à co-déposer en 2020, avec dix autres investisseurs, la première résolution climatique en France, à l'assemblée générale de TotalEnergie. Ce dépôt visait à permettre à chaque actionnaire de se prononcer quant à la stratégie de la société face à l'enjeu de la transition énergétique. L'objectif de la résolution était de modifier les statuts de TotalEnergie afin d'inciter l'entreprise à préciser un plan d'actions à moyen et long

terme pour réduire en valeur absolue les émissions de GES sur ses trois scopes, ainsi que les moyens déployés pour atteindre cet objectif. Bien que les actionnaires de TotalEnergies n'aient pas voté en nombre suffisant pour faire passer cette résolution, elle a recueilli près 20,7% des voix. LBP AM et TFSA sont convaincues qu'elle a contribué à faire avancer le débat entre les actionnaires et à exposer le rôle clé que pouvaient avoir des entreprises pétrolières dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. En 2021, LBP AM et TFSA ont participé aux travaux de la coalition Climate Action 100+, qui regroupe des investisseurs du monde entier préoccupés par l'enjeu climatique. Dans ce cadre, nous avons co-signé une lettre coordonnée par Climate Action 100+, demandant à TotalEnergies de faire évoluer sa stratégie afin qu'elle soit mieux alignée sur l'Accord de Paris. Parmi les points abordés figurent notamment l'évolution du montant des investissements consacrés au développement de nouvelles capacités d'exploitation de ressources fossiles, ou la fixation d'objectifs chiffrés pour la réduction des émissions de GES du scope 3 à horizon 2030. LBP AM et TFSA ont voté contre le « *Say on Climate* » de la société, qui, s'il constituait un progrès en termes de dialogue actionnarial, ne présentait pas tous les éléments d'information et d'ambition attendus. Ce dialogue exigeant et constructif a vocation à être poursuivi dans la durée, pour s'assurer que le groupe atteigne ses objectifs et qu'il les renforce dans le temps.

Pour des politiques sectorielles sur les énergies fossiles :

L'engagement avec HSBC



LBP AM et TFSA ont participé à une action d'engagement collaborative coordonnée par l'initiative anglaise ShareAction depuis 2021, afin d'inciter la société à définir un plan de transition comportant 13 cibles de court, moyen et long terme, notamment un calendrier clair pour réduire son exposition aux énergies fossiles, en commençant par la définition d'une politique de sortie du charbon thermique très prioritaire au regard de sa nécessaire élimination du mix énergétique mondial pour pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le groupe LBP AM reconnaît qu'il n'y a pas de solutions et approches uniques à ce stade en matière de politiques sectorielles fossiles pour le secteur bancaire, mais définir une politique crédible et transformante est un prérequis afin de permettre à la banque d'opérationnaliser son ambition de neutralité carbone. C'est pourquoi, en 2021, LBP AM a co-déposé une résolution dans la perspective de l'assemblée générale de la société, qui a pu être retirée après une collaboration fructueuse entre la société et les investisseurs membres de la coalition pour la publication de la politique charbon de la banque. L'engagement se poursuit cependant afin de compléter cette politique, et de la décliner pour les autres énergies fossiles avec des objectifs précis.

Pour une transition juste :

Lancement de l'initiative de Finance for Tomorrow



Finance for Tomorrow est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable. René Kassis (directeur des Actifs réels et privés chez LBP AM) a été élu en 2020 à son bureau. En 2021, le groupe LBP AM a rejoint la coalition d'engagement mise en place par F4T afin de contribuer à l'analyse, la sensibilisation et le développement de bonnes pratiques en matière de transition Juste. L'engagement débutera en 2022.

3. 2. Notre stratégie biodiversité

En 2021, le groupe LBP AM aux côtés de son actionnaire LBP est devenu signataire du Finance For Biodiversity Pledge, un plaidoyer de place rassemblant près de 100 sociétés à l'échelle mondiale pour plus de 14 trillions d'euros d'actifs sous gestion et visant à mettre en place des actions communes afin de préserver la biodiversité.

Les actions entreprises par les acteurs du Pledge s'échelonnent à plusieurs niveaux :

- La mise en place d'outils d'évaluation de « l'empreinte biodiversité » d'une société et par construction d'un fonds ou d'une entité ; puis la fixation d'objectifs et d'actions au regard de cette mesure ;
- L'engagement actionnarial vis-à-vis des sociétés investies afin de promouvoir de bonnes pratiques de préservation de la biodiversité, de l'optimisation de l'usage des ressources et de la restauration de la nature ;
- L'engagement avec les régulateurs et décideurs afin d'orienter les débats ;
- Le partage de connaissances avec les différents membres de la coalition pour mener des actions conjointes et faire avancer le sujet à l'échelle globale.

Dans cette optique, LBP AM/TFSA a contractualisé en 2021 avec Carbon 4 Finance et CDC Biodiversité et

s'est équipé d'un outil de mesure de l'empreinte biodiversité. En parallèle, elle a rejoint plusieurs autres groupes de travail afin d'ouvrir collectivement le dialogue avec les entreprises (FAIRR ; CERES ; PRI ; FIR ; Finance For Tomorrow).

3.2.1 Mesurer notre empreinte biodiversité

Le Global Biodiversity Score est une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au regard de 4 des 5 pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité :

- Artificialisation des sols ;
- Surexploitation des Ressources Naturelles ;
- Pollution
- Changement Climatique.

Cet impact est exprimé en MSA.km². La MSA (Mean Species Abundance) est une métrique reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.

1 MSA.km² perdu équivaut à la bétonnisation totale de 1 km² d'espace naturel vierge.

L'outil estime ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone.

Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires :

- Une remise à l'échelle est effectuée. Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre. De la même façon, les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau).
- Les impacts statiques sont traités comme un amortissement au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le msa.ppb qui est exprimée par 1 million d'euros investi. Ces métriques peuvent se décliner sur 2 biomes, terrestre et aquatique d'eau douce, et 2 notions temporelles, les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures et les impacts dynamiques qui

correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du modèle d'affaires actuel de l'entreprise étudiée.

IMPACTS STATISTIQUES



36%

DES ENCOURS COUVERTS
PAR L'INDICATEUR



65

MSA.PPB
PAR MILLION D'EUROS INVESTI



1 769

MSA.PPB



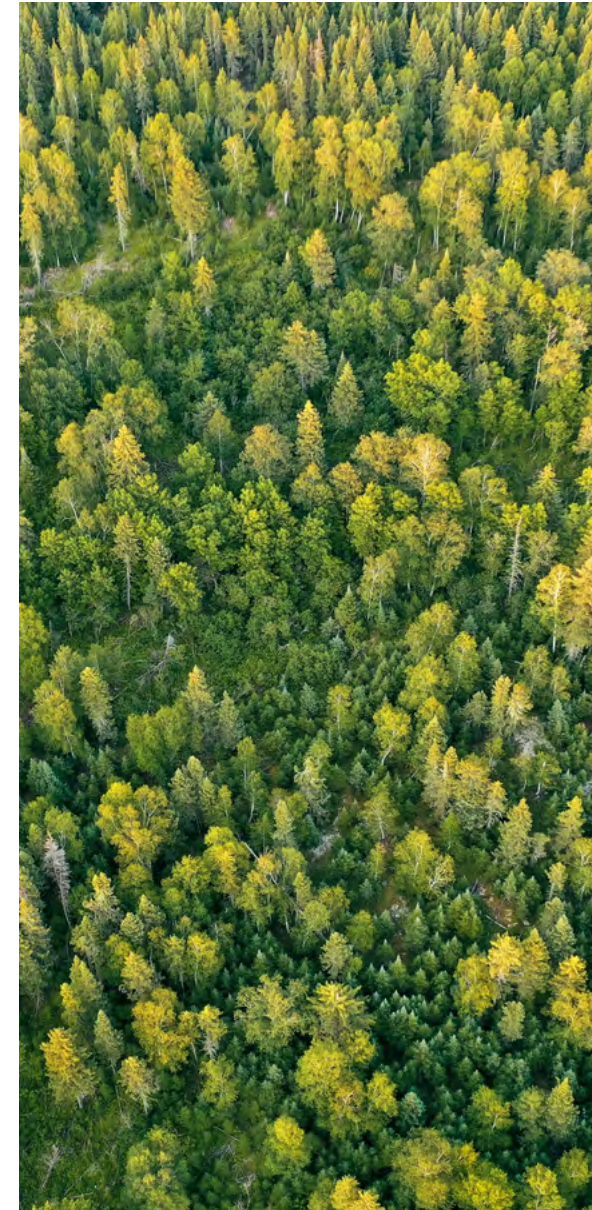
110,5

MSA.KM² TERRESTRIAL
DYNAMIC

Engager les entreprises en faveur de la protection de la biodiversité

Pour aller plus loin que l'analyse de leur empreinte, LBP AM et TFSA ont mis en place une première politique d'engagement biodiversité, concentrée sur la lutte contre la déforestation.

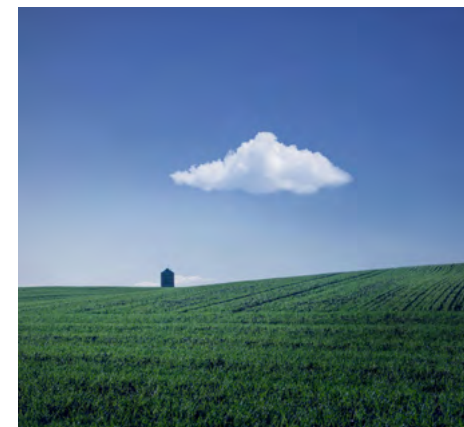
La politique d'engagement de LBP AM et TFSA priorise l'analyse des risques de déforestation sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque : huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao. Afin de s'aligner avec la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI) mise en place par le ministère de la Transition Ecologique, LBP AM et TFSA engagent donc les entreprises exploitantes, négociantes, revendeuses ou transformatrices de ces matières premières à se fixer un objectif Zéro déforestation, dégradation, conversion pour 2025 au plus tard ; à rapporter publiquement les indicateurs attestant de leur évolution et à mettre en œuvre une planification et les ressources nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Les industriels et transformateurs sont également encouragés à renforcer leur vigilance dans la chaîne d'approvisionnement en mettant en place de bonnes pratiques de référence. Le périmètre d'engagement est revu annuellement. LBP AM et TFSA ont initié le déploiement de leur politique de lutte contre la déforestation en 2021 à travers un dialogue avec la multinationale américaine Bunge, producteur de matières premières agricoles.



ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Entreprises	Engagement
	En 2021, le groupe LBP AM a rejoint l'initiative en matière de Biodiversité au sein de laquelle des travaux sont engagés sur des revues de cadres réglementaires et de reporting; l'implémentation de notions scientifiques dans les stratégies d'investissement; la mise en place d'objectifs et la prise de positions conjointes pour la place.
	Le réseau international d'investisseurs FAIRR encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou lutter contre la déforestation provoquée par l'agriculture. Des collaborateurs de LBP AM et TFSA participent aux consultations et engagements de FAIRR, en particulier sur la thématique « protéines durables ». LBP AM et TFSA engagent les acteurs identifiés comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement.
	Coordonnée en partenariat par les PRI et par l'organisation américaine Ceres depuis 2018, cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture du soja en Amazonie. En 2020-2021, LBP AM a ainsi engagé une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.

PÉRIMÈTRE DES FONDS CONCERNÉS ET DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE



Les indicateurs et la méthodologie présentés dans le chapitre s'appliquent au périmètre du groupe LBP AM, composé de 223 portefeuilles (dont 198 fonds ou SICAV et 25 mandats), pour un encours sous gestion de EUR 76 Milliards. L'encours de ces fonds est composé de 31 % d'actions et 26 % de dette, les 43% restants se répartissant principalement entre obligations convertibles, OPC et trésorerie. En parallèle, nous avons construit un indice composite représentatif de cet univers afin de réaliser toutes les comparaisons des indicateurs avec un indice représentatif de nos actifs.

CHAPITRE 4

TOUT COMPRENDRE À L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Des questions ?

Envie d'en savoir plus ?

Retrouvez ici toutes les informations nécessaires pour décrypter notre politique d'investissement responsable et pour suivre nos actions au quotidien.

4.1. Clés de lecture : Le lexique de l'ISR

AFNOR

Association française
de normalisation

AIM/CGE

Asia-Pacific Integrated Model/
Computable General Equilibrium

COFRAC

Organisme parapublic qui s'assure
de la qualité des labellisateurs

DCCI

Direction de la Conformité
et du Contrôle Interne

ESG

Environnement, social
et de gouvernance

GIEC

Groupe d'experts
intergouvernemental
sur l'évolution du climat

GREaT

G-Gouvernance responsable,
R-gestion durable des Ressources
naturelles et humaines, E-transition
Énergétique et économique,
T- développement des Territoires

ISR

Investissement socialement
responsable

LBP AM

La Banque Postale
Asset Management

OPC

Organismes de placements collectifs

SFAF

Société française des analystes
financiers

TFSA

Tocqueville Finance SA

4. 2. Cartographie des indicateurs

1. NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

SOMMAIRE	PAGE	ARTICLE 29-LEC	INDICATEURS TCFD
1.1 Notre politique d'investissement responsable	8	Démarche générale de prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement	
1.2 Gouvernance de notre démarche d'investisseur responsable	10	- Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité - Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance en matière de prise de décision relatives à l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement - Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité	Gouvernance - Surveillance par le conseil d'administration des risques et des opportunités liés au climat, et sur le rôle de la direction dans leur évaluation - Fonctions responsables de l'évaluation et gestion des risques et les opportunités liés au climat
1.3 Être un investisseur responsable au quotidien	12	- Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG - Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité - Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label - Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs ou clients	

Cartographie des indicateurs (suite)



2. NOS ACTIONS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

SOMMAIRE	PAGE	ARTICLE 29-LEC	INDICATEURS TCFD
2.1 Intégration des enjeux extra-financiers dans l'analyse	25	Démarche générale de prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement	
2.2 Intégration des enjeux extra-financiers dans les processus de gestion	35	- Démarche générale de prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement - Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement SFDR - Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères ESG - Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label, description sommaire de ceux-ci	
2.3 Dialogue et engagement avec les entreprises	43	- Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement - Présentation de la politique de vote - Bilan de la stratégie d'engagement - Bilan de la politique de vote, en particulier sur les résolutions sur les enjeux ESG - Décisions prises en matière de stratégie d'investissement	
2.4 Intégration des enjeux extra-financiers dans la gestion des risques	49	- Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité - Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG - Intégration au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité	Gestion des risques - Processus de l'organisation pour identifier, évaluer et gérer les risques liés au climat - Description de comment ces processus sont intégrés dans la gestion globale des risques - Restitution des risques liés au climat ainsi que des autres risques matériels ;

Cartographie des indicateurs (suite)

3. NOS STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES

SOMMAIRE	PAGE	ARTICLE 29-LEC	INDICATEURS TCFD
3.1. Notre stratégie climat	54	- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Pour les produits financiers dont les investissements sont entièrement réalisés sur le territoire français, alignement avec la SNBC - Objectif quantitatif à horizon 2030 de réduction des émissions de gaz à effet de serre - Rôle et l'usage dans la stratégie d'investissement, notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères ESG utilisés - Méthodologie interne : méthode, couverture, horizon de temps, hypothèses et scénarios retenus, qualité des méthodologies et des données, méthode d'estimation prospective, niveau de granularité temporelle, sectorielle et géographique quantification des résultats, fréquence de l'évaluation et MAJ, actions de suivi - Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels ; - Eventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus ; - Part des encours dans les activités en conformité avec les critères d'examen technique définis au sein des actes délégués relatifs aux articles 10 à 15 du règlement (UE) 2020/852	Stratégie - Risques et les opportunités liés au climat sur plusieurs échelles de temps ; notamment grâce à l'analyse de scénarios - Stratégie d'entreprise et planification financière sur le long terme - Plans pour la transition vers une économie bas-carbone, y compris les objectifs et initiatives de réduction d'émissions de GES au sein des opérations et de la chaîne de valeur Mesures & objectifs - Mesures et objectifs utilisés, dont les émissions de gaz à effet de serre, pour gérer les risques liés au climat, - Calendrier d'atteinte de l'objectif de réduction - Indicateurs clés de performance utilisée - Description des méthodes de calcul utilisées
3.2 Notre stratégie biodiversité	68	- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030 : - Une mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 - Une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par l'IPBES - Appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité	

4. 3.

Pour en savoir plus et se tenir informé de l'actualité responsable du groupe LBP AM

LBP AM/TFSA rend public l'ensemble de sa démarche d'investissement responsable et d'engagement. L'objectif est, d'une part, d'assurer une transparence vis-à-vis des investisseurs et parties prenantes ; d'autre part, de participer à la transformation de la gestion d'actifs vers une finance durable. Les sociétés de gestion d'actifs ont un rôle à jouer dans le changement des comportements. La pédagogie nous semble un élément clé afin que chacun s'approprie les évolutions positives et les réflexions pour une finance plus responsable.

Pour communiquer, le groupe LBP AM utilise de manière privilégiée son site internet : <https://www.labanquepostale-am.fr/>.

Les informations principales sont regroupées dans la rubrique « Investissement durable » : démarche, convictions, documentations réglementaires et autres, accessibles ici : <https://www.labanquepostale-am.fr/finance-responsable/notre-engagement/id/1085>

Nous sommes attentifs à détailler également nos processus de gestion ISR, et comment l'analyse financière et extra-financière est intégrée à la démarche globale des gérants. Ces informations sont accessibles dans la rubrique « Nos expertises » du site internet : <https://www.labanquepostale-am.fr/nos-expertises/id/1039>

La transparence de notre démarche est aussi assurée par la diffusion de communiqués de presse réguliers, de la lettre trimestrielle AGIR et d'articles sur de nombreux sujets ISR publiés sur notre site internet et également sur LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/LBP AM/>

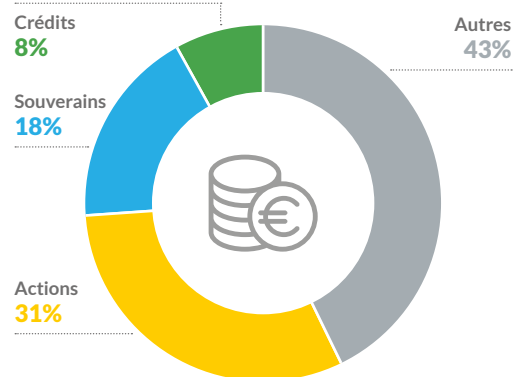
Le tableau ci-dessous regroupe l'essentiel des publications sur LBP AM et Tocqueville Finance, les démarches et les fonds ISR.

TYPE DE DOCUMENT	SOURCE	Fréquence de mise à jour	Confidentialité
Code de transparence	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Code de transparence de Tocqueville ISR Euro MidCap	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Code de transparence de Tocqueville Value Amérique ISR	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Rapport Loi Transition Énergétique	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
Politique de vote	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
	Site internet Tocqueville Finance, rubrique réglementaire		
Rapport de vote	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
	Site internet Tocqueville Finance, rubrique réglementaire		
Politique d'engagement ISR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Rapport d'engagement ISR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle	Public
	Site internet Tocqueville Finance, rubrique réglementaire		
Politique d'exclusion	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique Climat	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique Charbon	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Politique de gestion des conflits d'intérêts	Site internet Tocqueville Finance, rubrique Réglementaire	Annuelle	Public
Brochure AGIR pour la transition énergétique	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Lettre ISR AGIR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Trimestrielle	Public
Guide des 9 thématiques durables	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public
Reporting ISR par fonds	Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Mensuelle	Public
Code de transparence par process de gestion/fonds	Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Annuelle	Public
Inventaire ISR par fonds	Site internet LBP AM, rubrique Nos fonds	Trimestrielle	Public
Glossaire ISR	Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc	Public

Annexes

Performance ISR : chiffres clés par classes d'actifs

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIF



76 Mds€

D'ENCOURS TOTAUX

RÉPARTITION DES INDICATEURS PAR CLASSE D'ACTIF

Classe d'actif	AUM Eligible	Empreinte carbone scope 1, 2 & 3		Risques Climatiques		Empreinte biodiversité	
		Couverture	T CO2 par M€ investi	Couverture	% AUM	Couverture	MSA.PPB* par M€ investi
Actions	20 482 641 748	85%	851.1	99%	- 9.9	96%	69
Crédit	5 531 345 721	49%	347.7	77%	- 13.1	76%	46
Souverains	902 654 637	2%	593.6	4%	- 23.2		
Monétaire	26 477 666	55%	162.7	55%	- 8.1		
Autres	-						
Souverains	26 943 119 772	75%	782.5	91%	- 10.5	91%	46
Monétaire	26 477 666	55%	162.7	55%	- 8.1		
Autres	-						
Total	26 943 119 772	75%	782.5	91%	- 10.5	91%	46

DÉTAIL DE L'EMPREINTE CARBONE

Classe d'actif	AUM Eligible	Empreinte carbone scope 1		Empreinte carbone scope 2		Empreinte carbone scope 3		Empreinte carbone scope 1, 2 & 3	
		Couverture	T CO2 par M€ investi	Couverture	T CO2 par M€ investi	Couverture	T CO2 par M€ investi	Couverture	T CO2 par M€ investi
Actions	20 482 641 748	99%	52.9	99%	15.3	85%	782.9	85%	851.1
Crédit	5 531 345 721	56%	30.2	55%	8.3	49%	309.2	49%	347.7
Souverains	902 654 637	2%	121.3	2%	15.6	2%	456.7	2%	593.6
Monétaire	26 477 666	55%	0.1	55%	1.8	55%	160.9	55%	162.7
Autres	-								
Total	26 943 119 772	87%	50.0	86%	14.4	75%	718.1	75%	782.5

Annexes

Performance ISR :

chiffres clés par classes d'actifs (suite)

DÉTAIL DES RISQUES CLIMATIQUES

Classe d'actif	AUM Eligible	Risque physique		Risque de transition		Opportunités		Risque Climatique	
		Couverture	% AUM	Couverture	% AUM	Couverture	% AUM	Couverture	% AUM
Actions	20 482 641 748	98%	6.1	99%	11.2	99%	7.3	99%	9.9
Crédit	5 531 345 721	76%	8.4	77%	10.1	77%	5.0	77%	13.1
Souverains	902 654 637	4%	24.9	4%	27.0	4%	28.7	4%	23.2
Monétaire	26 477 666	55%	1.3	55%	1.3	55%	-	55%	8.1
Autres	-								
Total	26 943 119 772	90%	6.6	91%	11.0	91%	6.9	91%	10.5

DÉTAIL DE L'EMPREINTE BIODIVERSITÉ

Classe d'actif	AUM Eligible	Empreinte aquatique statique		Empreinte aquatique dynamique		Empreinte terrestre statique		Empreinte terrestre dynamique		Empreinte biodiversité	
		Couverture	MSA.KM²	Couverture	MSA.KM²	Couverture	MSA.KM²	Couverture	MSA.KM²	Couverture	MSA.PPB* par M€ investi
Actions	20 482 641 748	96%	172.7	96%	1.6	96%	2343.9	96%	94.8	96%	69
Crédit	5 531 345 721	76%	18.5	76%	0.3	76%	241.2	76%	15.6	76%	46
Souverains	902 654 637										
Monétaire	26 477 666										
Autres	-										
Total	26 943 119 772	91%	191.1	91%	1.9	91%	2585.1	91%	110.5	91%	46



Annexes

Tableau récapitulatif de la politique de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

THÉMATIQUE	OBJET	NATURE	DÉTAIL	FONDS CONCERNÉS
 EMISSIONS DE GES	Plan climat des entreprises	ENGAGEMENT & VOTE	Le soutien du groupe LBP AM aux plans climats soumis au vote des actionnaires est conditionné par les éléments suivants : • le plan contient des objectifs précis de réductions des émissions des GES à court et à long terme ; • le plan est aligné avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ; • Le conseil d'administration s'engage à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les 3 ans) ; • La rémunération variable des dirigeants intègre des critères extra-financiers alignés sur les objectifs annoncés.	Tous les fonds LBP AM
	Exclusion charbon	EXCLUSION	Exclusion des émetteurs des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ne se sont pas engagés sur une sortie du charbon dans des délais compatibles avec les recommandations du GIEC pour limiter le réchauffement global à 1,5°C. Sur le reste de la chaîne de valeur (fournisseurs de services en amont et en aval), exclusion des émetteurs qui génèrent plus de 20% de leur chiffre d'affaires en lien avec le charbon thermique.	Tous les fonds LBP AM
	Empreinte Carbone	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbone sur toute leur chaîne de valeur.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
	Emissions GES	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs investissements dans les technologies bas-carbone et dans l'efficacité énergétique de leurs infrastructures.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
	Intensité carbone du portefeuille (scopes 1 et 2)	KPI DE PERFORMANCE	Le fonds doit avoir une empreinte carbone inférieure à celle de son univers d'investissement. L'empreinte carbone permet de mesurer les émissions de GES générées pour chaque euro investi dans le fonds. L'empreinte carbone du portefeuille est calculée comme la somme pondérée par les poids en portefeuille de l'empreinte carbone des titres. L'empreinte carbone d'un titre correspond à la part des émissions carbone d'une entreprise qui peut être attribuée au fonds (la part correspondant à la part de l'entreprise détenue par le fonds).	Fonds spécifiques

Tableau récapitulatif de la politique de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (suite)

THÉMATIQUE	OBJET	NATURE	DÉTAIL	FONDS CONCERNÉS
 EAU	Utilisation de l'eau	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur la consommation d'eau liée à leurs activités, le stress hydrique dans leur zone d'activité et leurs politiques de gestion des risques et opportunités liées à l'eau.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
 BIODIVERSITÉ	Biodiversité	ENGAGEMENT & VOTE	La biodiversité fait partie des quatre grands thèmes sur lesquels nous avons choisi de nous focaliser dans le cadre de notre engagement actionnarial et de notre politique de vote. Pour ce faire, nous travaillons conjointement avec le FAIRR, les PRI, le CDP et le CERES sur des thématiques comme l'agriculture intensive et la gestion des terres, la déforestation, ou la biodiversité au sens large, c'est-à-dire en agissant sur l'ensemble des menaces qui pèsent sur elle.	Tous les fonds LBP AM
	Déforestation	EXCLUSION	Exclusion des acteurs ayant fait l'objet de controverses relatives à un fort impact sur la déforestation et n'ayant pas pris d'engagement sur des mesures correctives.	Tous les fonds LBP AM
	Impact négatif sur les écosystèmes fragiles	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur l'impact de leurs activités sur les écosystèmes fragiles. Sont notamment considérées les politiques de protection de la biodiversité et d'utilisation des sols mises en place par les entreprises.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
 POLLUTION, DÉCHETS	Pollution	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs politique de gestion et de prévention de la pollution générée par leurs activités.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
	Emissions de déchets toxiques et cancérigènes	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs procédures de suivi et de réduction des émissions toxiques et des substances cancérigènes.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
	Gestion des déchets et recyclage	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur la gestion des déchets liés aux biens qu'elles produisent. Sont notamment évaluées les politiques de recyclage des déchets électroniques.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
	Impact des emballages	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs politiques de gestion des impacts de leurs emballages.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
 ARMES CONTROVERSÉES	Convention d'Oslo et traité d'Ottawa	EXCLUSION	Exclusion des acteurs ne respectant pas la convention d'Oslo et le traité d'Ottawa.	Tous les fonds LBP AM

Tableau récapitulatif de la politique de prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (suite)

THÉMATIQUE	OBJET	NATURE	DÉTAIL	FONDS CONCERNÉS
 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	Egalité des sexes	ENGAGEMENT & VOTE	Opposition aux élections de candidats masculins aux conseils d'administration des entreprises lorsque les femmes représentent moins de 40%.	Tous les fonds LBP AM
	Inégalités salariales	ENGAGEMENT & VOTE	Opposition à la rémunération des dirigeants lorsque celle-ci dépasse 240 fois le salaire médian du pays du siège de l'entreprise.	Tous les fonds LBP AM
	Lutte contre les discriminations	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leur politique de prévention des discriminations sur le lieu de travail. Sont notamment considérées les politiques de promotion de l'égalité des genres, de protection et de support des femmes enceintes, d'intégration des personnes vulnérables.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
 RESPECT DES DROITS HUMAINS (UN GC ET GUIDELINES OCDE)	Violation des droits de l'Homme	EXCLUSION	Exclusion des entreprises coupables de violations graves et/ou répétées des principes du pacte mondial de l'ONU, selon l'analyse du groupe LBP AM.	Tous les fonds LBP AM
	Respect du droit d'association et de manifestation	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs politiques relatives à la liberté d'association et au droit à la négociation collective.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
	Lutte contre le travail des enfants et le travail forcé	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs politiques relatives à la lutte contre le travail des enfants.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)
	Adhésion à la charte de l'ONU UNGCC	KPI DE PERFORMANCE	L'indicateur mesure la part des titres en portefeuille ayant signé les UNGC. Le fonds doit avoir un taux d'adhésion supérieur à celui de son univers d'investissement.	Fonds spécifiques
	Conditions de travail	BEST IN CLASS – INTÉGRÉ DANS LA NOTE ISR DU FONDS	Notation des entreprises sur leurs politiques de rémunération, d'intéressement, de formation et d'incitation de leurs salariés.	Fonds ISR (A8 et A9 SFDR)

<https://www.labanquepostale-am.fr/>

<https://www.tocquevillefinance.fr/>

INFORMATIONS INVESTISSEURS

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les informations contenues dans le présent document ne sauraient se substituer à l'exhaustivité de la documentation légale de l'OPC disponible sur labanquepostale-am.fr.

Par ailleurs, le Groupe LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. En effet, tout investissement comporte des inconvénients et des avantages qu'il convient d'apprécier en fonction du profil personnalisé et étudié de chaque investisseur (rendement souhaité, risques pouvant être supportés...).

Le placement en Bourse est risqué, vous pouvez subir des pertes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La souscription des parts de ces OPC n'est pas permise aux ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou "U.S. Persons" tels que définis dans le Prospectus.

Les conditions tarifaires sont disponibles et à jour dans la documentation réglementaire disponible sur simple demande ou sur le site Internet labanquepostale-am.fr.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) vous est remis avant toute souscription. Le prospectus est disponible gratuitement sur simple demande ou sur labanquepostale-am.fr. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe LBP AM.

La Banque Postale Asset Management, SA au capital de 5.924.098,60 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 879 553 857 -

Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris - Code APE 6630Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

Tocqueville Finance Société Anonyme au capital de 2 520 547,80 euros - Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris - RCS Paris 381 652 072 -

agrée en tant que société de gestion de portefeuille par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 91012.



ASSET
MANAGEMENT



TOCQUEVILLE
Finance